

# Service de Protection de la Communauté Juive



## Rapport sur l'antisémitisme en France 2011



## Service de Protection de la Communauté Juive

Le **Service de Protection de la Communauté Juive** a été créé en **1980**, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris.

Le SPCJ est issu d'une volonté commune du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF), du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) et des Consistoires, de protéger la communauté juive dans son ensemble. Ainsi, les membres du Bureau Exécutif du SPCJ sont désignés par les Institutions citées plus haut pour y siéger une fois par mois.

Le Président du SPCJ est M. Eric de ROTHSCHILD.

L'existence du SPCJ est essentiellement due à la menace terroriste et antisémite qui sévit depuis les années 80. Le SPCJ est apolitique et à but non lucratif. Il n'est pas un mouvement de jeunesse, **sa vocation exclusive est la protection de l'ensemble de la Communauté**. En coopération totale avec les pouvoirs publics (*Ministère de l'Intérieur, Préfectures*), le SPCJ assure la protection des offices dans les synagogues les jours de shabbat ainsi que pendant les fêtes juives. Il intervient également à la demande de différentes associations, afin d'assurer la protection de grands événements communautaires. **Il est dans le domaine de la sécurité, l'unique organe officiel de la communauté.**

Par ailleurs le SPCJ assure une mission d'**Audit et de conseil en travaux de sécurité** sur les bâtiments communautaires (écoles, synagogues...). En dehors des subventions ministérielles, le SPCJ peut accorder des subventions aux associations afin de les aider à financer des travaux qu'il aura préconisés au préalable.

Enfin, le SPCJ a mis en place en 2004 un **Département « Ecoles »** chargé de conseiller les directeurs, professeurs et associations de parents d'élèves en matière de sécurité. Ce département peut assurer par ailleurs le recrutement et la formation des agents de sécurité professionnels pour les écoles et bâtiments communautaires.

Depuis 2009, le SPCJ déploie un programme de prévention destinée aux plus jeunes (8-15 ans) afin de les sensibiliser aux dangers auxquels ils peuvent être exposés et aux moyens de s'en prémunir.

Depuis sa création, le SPCJ recense les différents actes antisémites commis sur le territoire national pour tenir informés les Responsables communautaires de l'évolution de la menace et du danger. Le SPCJ recoupe ces informations avec les pouvoirs publics au travers de contacts réguliers avec le Ministère de l'Intérieur.

Devant la montée de ces actes en 2001, le SPCJ a créé un **Département « Aide aux Victimes »**. Une ligne verte est joignable 24 heures sur 24 afin de signaler tout acte antisémite ou tout danger immédiat. Les victimes appelant ce numéro reçoivent assistance et conseil dans leurs différentes démarches juridiques. Par ailleurs, elles peuvent être mises en relation avec des services d'aide psychologique et sociale lorsque cela est nécessaire.

En dehors d'une équipe permanente, les membres du SPCJ sont tous bénévoles.

**Le SPCJ est joignable toute l'année, 24/24 et 7/7 au  
0800 18 26 26**



## RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME EN FRANCE 2011

- Pages 2 & 3**    **Avant-propos du Président**
- Pages 5 à 10**    **Statistiques**
- > Actes antisémites répertoriés sur le territoire français en 2011
  - > Chiffres et graphiques
- Pages 11 à 20**    **Commentaires sur les statistiques**
- Pages 21 à 31**    **Aspects Juridiques**
- > Résultats judiciaires
  - > Victime d'antisémitisme : que faire ?
  - > Cas pratique
  - > Ce que dit la Loi
- Pages 33 à 47**    **Dossiers**
- > Stratégie du discours antisioniste pour échapper à l'accusation d'antisémitisme  
*Vers une Inquisition antisioniste ?*  
*par Samuel Binyamin, Directeur du CRDA*
  - > Antisionisme et antisémitisme  
*par Shmuel Trigano, professeur des universités*
  - > Le Front National, les Juifs et l'antisémitisme  
*par Gabriel Tannenbaum, Chercheur au CRDA*
- 3<sup>ème</sup> de couverture**    **Récit d'une agression antisémite**
- > Propos recueillis par Ornella Rinatovstky

Madame, Monsieur,

Ce rapport sur l'antisémitisme est publié pour la sixième année consécutive. C'est l'occasion de faire le point sur ce phénomène et de dresser un état précis sur son évolution.

Le recensement des actes antisémites est assuré tout au long de l'année, par le Département d'Aide aux Victimes (DAV) du SPCJ, qui recoupe ces chiffres régulièrement avec le Ministère de l'Intérieur.

Comme chaque année, vous y trouverez des études statistiques qui tentent de définir les contours des manifestations de cet antisémitisme, qu'il s'agisse de menaces ou d'actions violentes.

Cette étude est complétée par un certain nombre d'analyses portant un regard d'experts sur l'évolution de ce fléau.

Où trouve-t-il ses racines ?

Quels en sont les leviers ? Quels en sont les «facteurs aggravants» ?

Ce n'est qu'en comprenant les mécanismes et en nommant le mal qu'on peut le combattre. Les fronts sont multiples et notre vigilance s'exerce sans relâche pour traquer toute manifestation d'antisémitisme en France.

Cette année, même si nous assistons à un léger recul du nombre total d'actes recensés, un examen plus précis nous permet d'observer que seuls les inscriptions et les courriers antisémites sont en baisse, alors que les actions et notamment les agressions physiques, se maintiennent à un niveau égal à celui de 2010.

Nous saluons le travail de la Police, pour la prise en compte systématique des signalements qui lui sont faits, et pour sa détermination et son efficacité dans bien des affaires à identifier et retrouver les auteurs.

Nous constatons également que les Parquets, dans la plupart des cas, usent de tout l'arsenal juridique existant pour faire condamner les agresseurs, dès lors qu'ils sont identifiés.



En revanche, notre préoccupation reste entière quant aux efforts en matière de prévention et d'éducation, toujours insuffisants.

Il paraît urgent de définir un programme qui abordera tous les sujets et affrontera toutes les difficultés qui se présentent et ceci notamment pour sensibiliser les plus jeunes de notre société aux risques de la haine raciale.

Le chemin qu'il reste à parcourir pour faire reculer plus nettement ces manifestations violentes est long. Mais il appartient à chacun de se demander dans quelle société il souhaite voir grandir et évoluer nos enfants, et de nous rejoindre dans une action difficile mais hautement contributive à l'épanouissement d'une communauté juive vivante et rayonnante.

En dernier lieu, je souhaite dire toute ma reconnaissance à la fois à l'équipe permanente du SPCJ, mais également à l'ensemble des volontaires pour leur engagement dans une mission difficile mais toujours indispensable.

Eric de Rothschild  
*Président*







- **ACTES ANTISÉMITES RÉPERTORIÉS  
SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011**
- **TYOLOGIE DES ACTES 2011**
- **TOTAL 2011**
- **ÉVOLUTION MENSUELLE  
DE L'ANTISÉMITISME EN 2011**
- **ÉVOLUTION 2002-2011**
- **RÉPARTITION SUR PARIS**
- **RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT**
- **LOCALISATION DES ACTES ANTISÉMITES  
EN FRANCE (PAR RÉGION)**

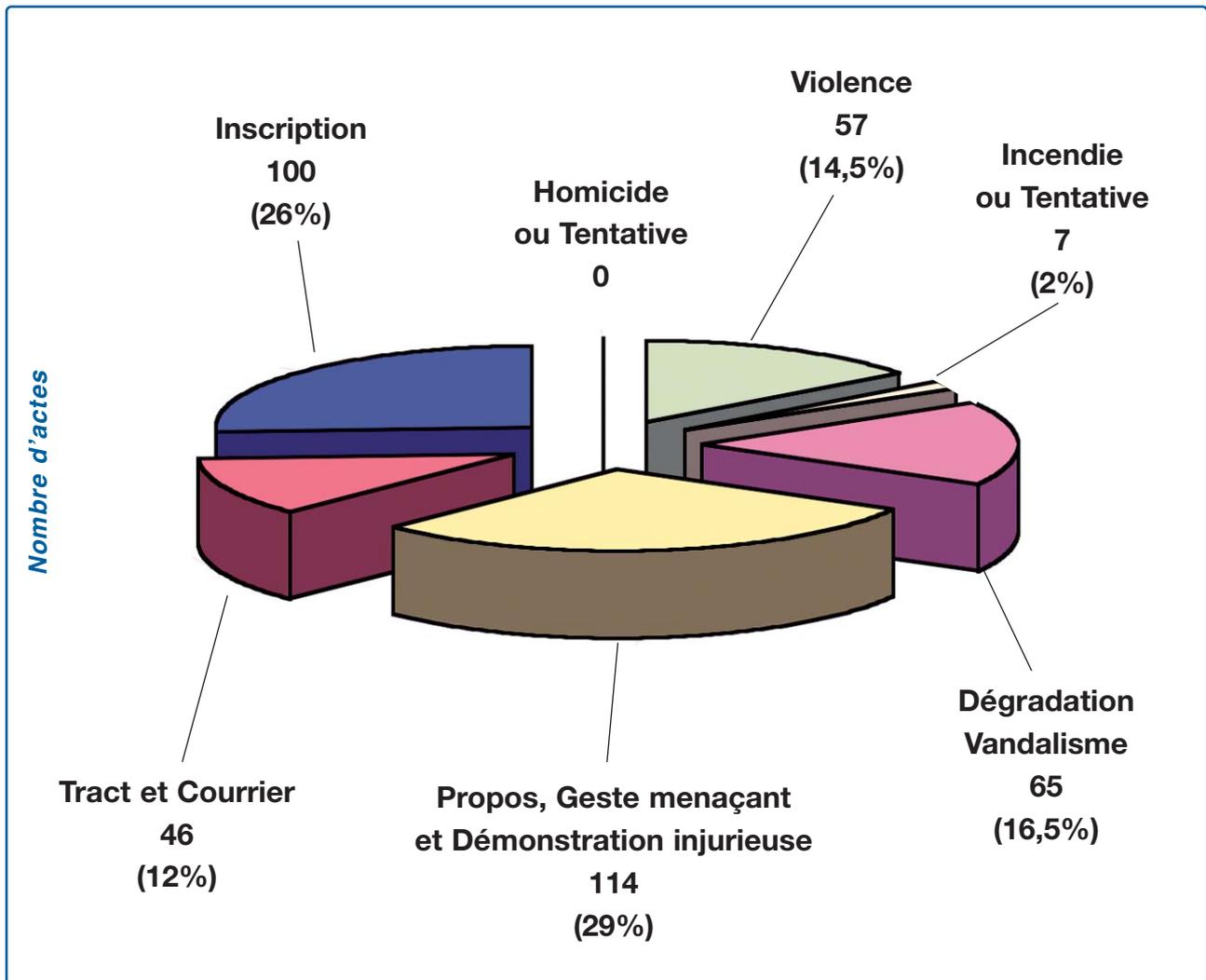
## ACTES ANTISÉMITES RÉPERTORIÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

| Types d'actes   | Janv      | Fév       | Mars      | Avril     | Mai       | Juin      | Juillet   | Août      | Sept      | Oct       | Nov       | Déc       | Total<br>par type d'acte |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|
| <b>A C T I O N S</b>                                  |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                          |
| Homicide ou Tentative                                 | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0                        |
| Violence  | 5         | 3         | 6         | 3         | 6         | 4         | 4         | 1         | 5         | 7         | 6         | 7         | 57                       |
| Attentat ou Tentative                                 | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0                        |
| Incendie ou Tentative                                 | 0         | 0         | 2         | 2         | 0         | 0         | 2         | 1         | 0         | 0         | 0         | 0         | 7                        |
| Dégradation / Vandalisme                              | 4         | 6         | 4         | 5         | 5         | 7         | 5         | 3         | 9         | 5         | 9         | 3         | 65                       |
| <b>Total des Actions 2011</b>                         | <b>9</b>  | <b>9</b>  | <b>12</b> | <b>10</b> | <b>11</b> | <b>11</b> | <b>11</b> | <b>5</b>  | <b>14</b> | <b>12</b> | <b>15</b> | <b>10</b> | <b>129</b>               |
| <i>Rappel Actions 2010</i>                            | 9         | 11        | 15        | 12        | 16        | 20        | 7         | 5         | 12        | 10        | 7         | 7         | 131                      |
| <b>M E N A C E S</b>                                  |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |           |                          |
| Propos, geste menaçant<br>et démonstration injurieuse | 10        | 5         | 12        | 14        | 13        | 17        | 6         | 2         | 7         | 15        | 10        | 3         | 114                      |
| Tract et courrier                                     | 6         | 5         | 9         | 8         | 5         | 0         | 4         | 1         | 1         | 5         | 1         | 1         | 46                       |
| Inscription   | 8         | 7         | 14        | 15        | 7         | 9         | 7         | 4         | 9         | 11        | 4         | 5         | 100                      |
| <b>Total des Menaces 2011</b>                         | <b>24</b> | <b>17</b> | <b>35</b> | <b>37</b> | <b>25</b> | <b>26</b> | <b>17</b> | <b>7</b>  | <b>17</b> | <b>31</b> | <b>15</b> | <b>9</b>  | <b>260</b>               |
| <i>Rappel des Menaces 2010</i>                        | 24        | 32        | 45        | 28        | 29        | 37        | 26        | 31        | 25        | 22        | 23        | 13        | 335                      |
| <b>TOTAL DES MENACES<br/>ET DES ACTIONS 2011</b>      | <b>33</b> | <b>26</b> | <b>47</b> | <b>47</b> | <b>36</b> | <b>37</b> | <b>28</b> | <b>12</b> | <b>31</b> | <b>43</b> | <b>30</b> | <b>19</b> | <b>389</b>               |
| <i>Rappel Total 2010</i>                              | 33        | 43        | 60        | 40        | 45        | 57        | 33        | 36        | 37        | 32        | 30        | 20        | 466                      |





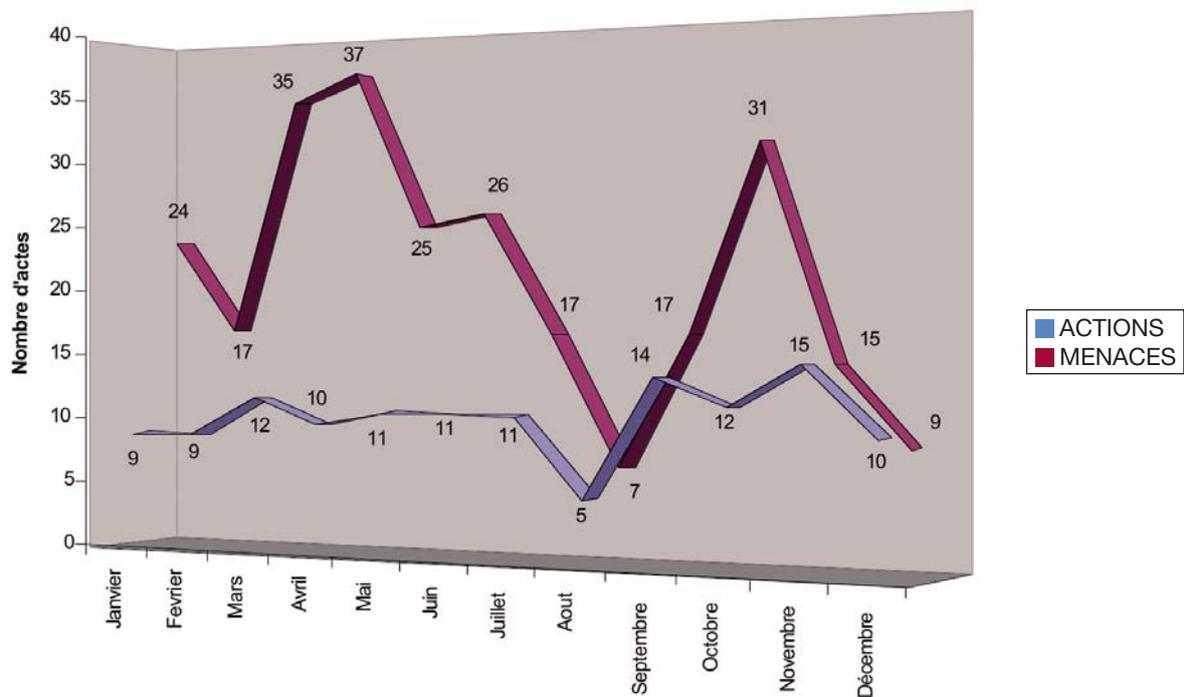
### TYPOLOGIE 2011



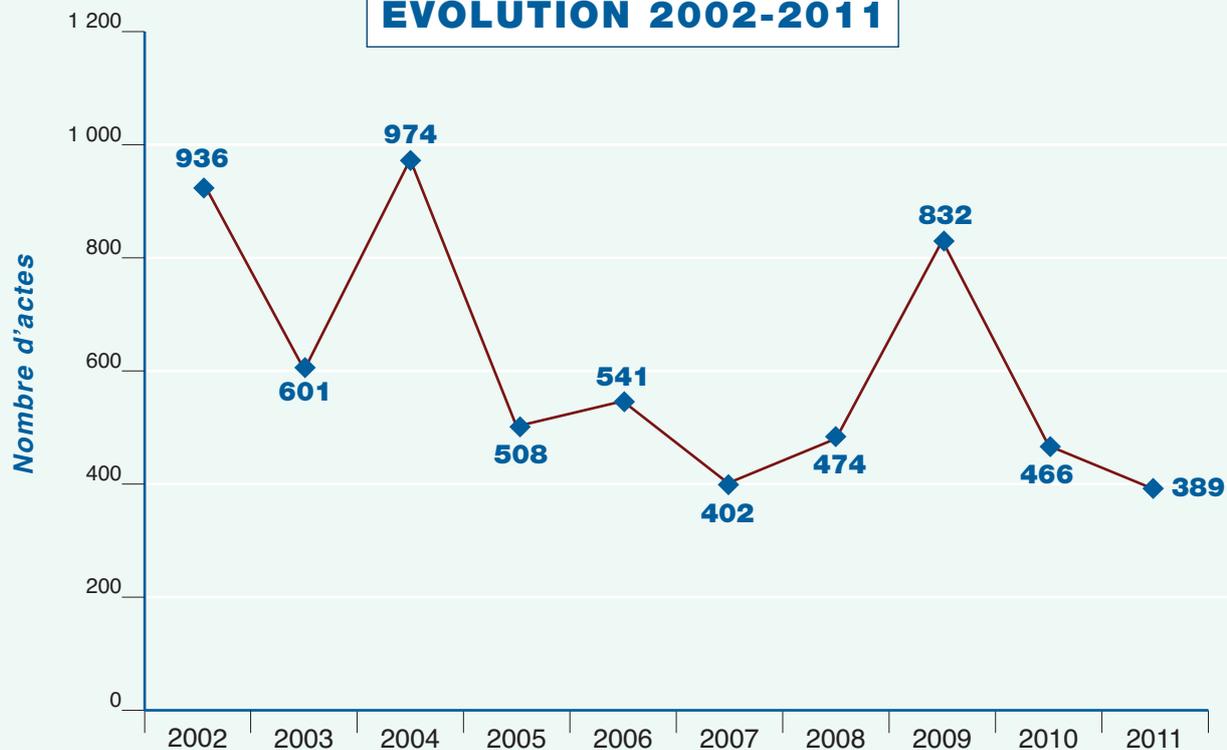
### TOTAL 2011

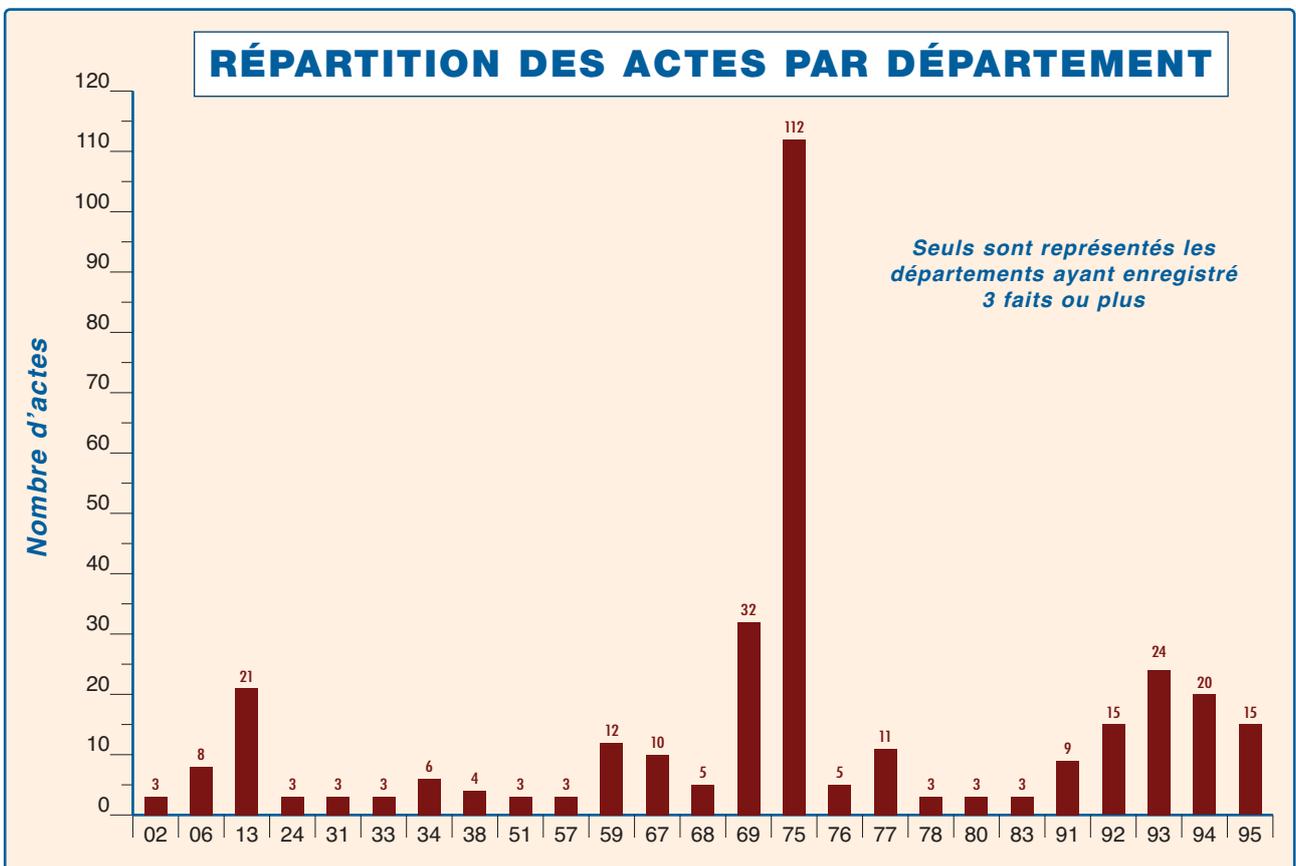
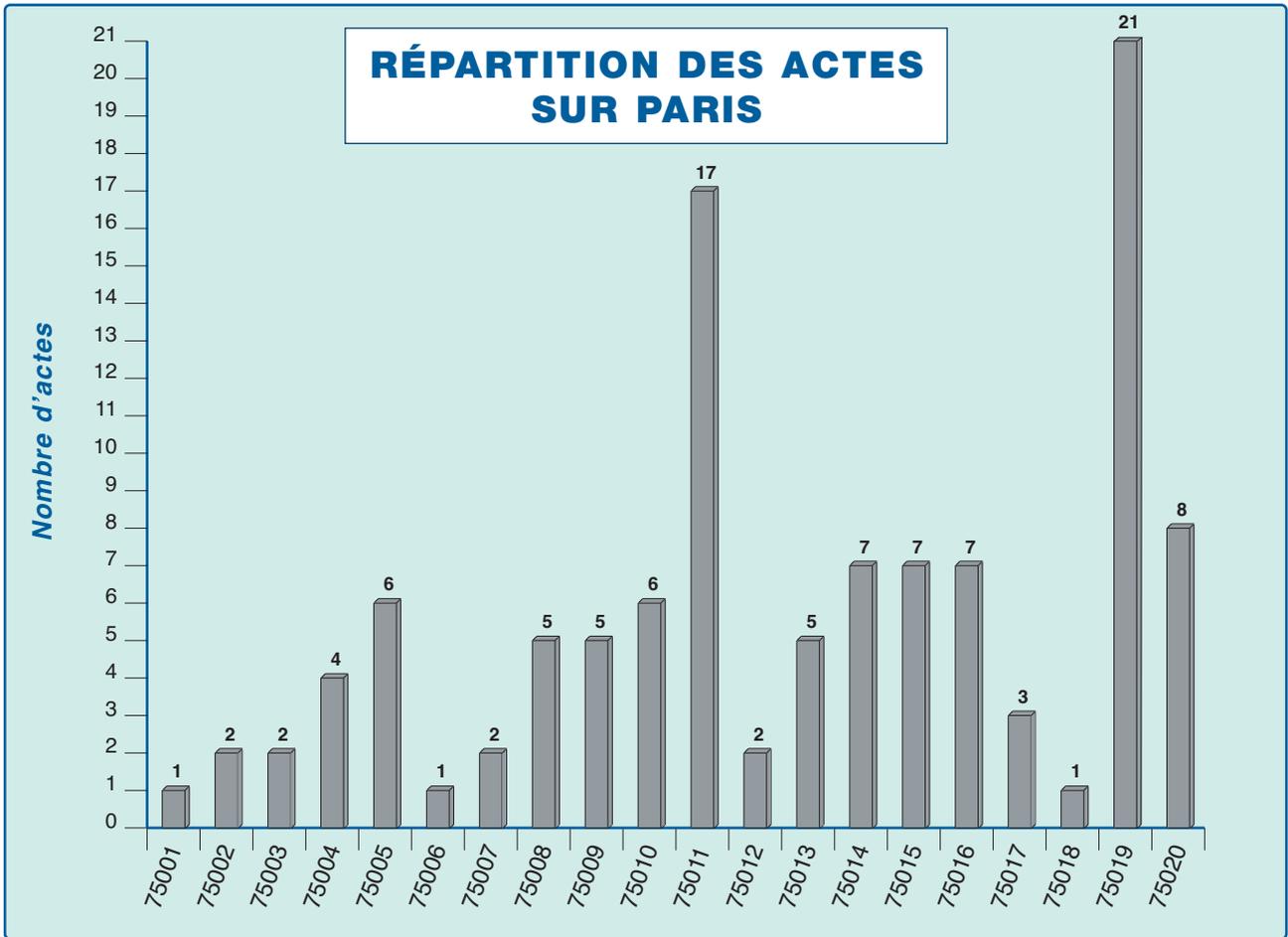


## ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'ANTISÉMITISME EN 2011

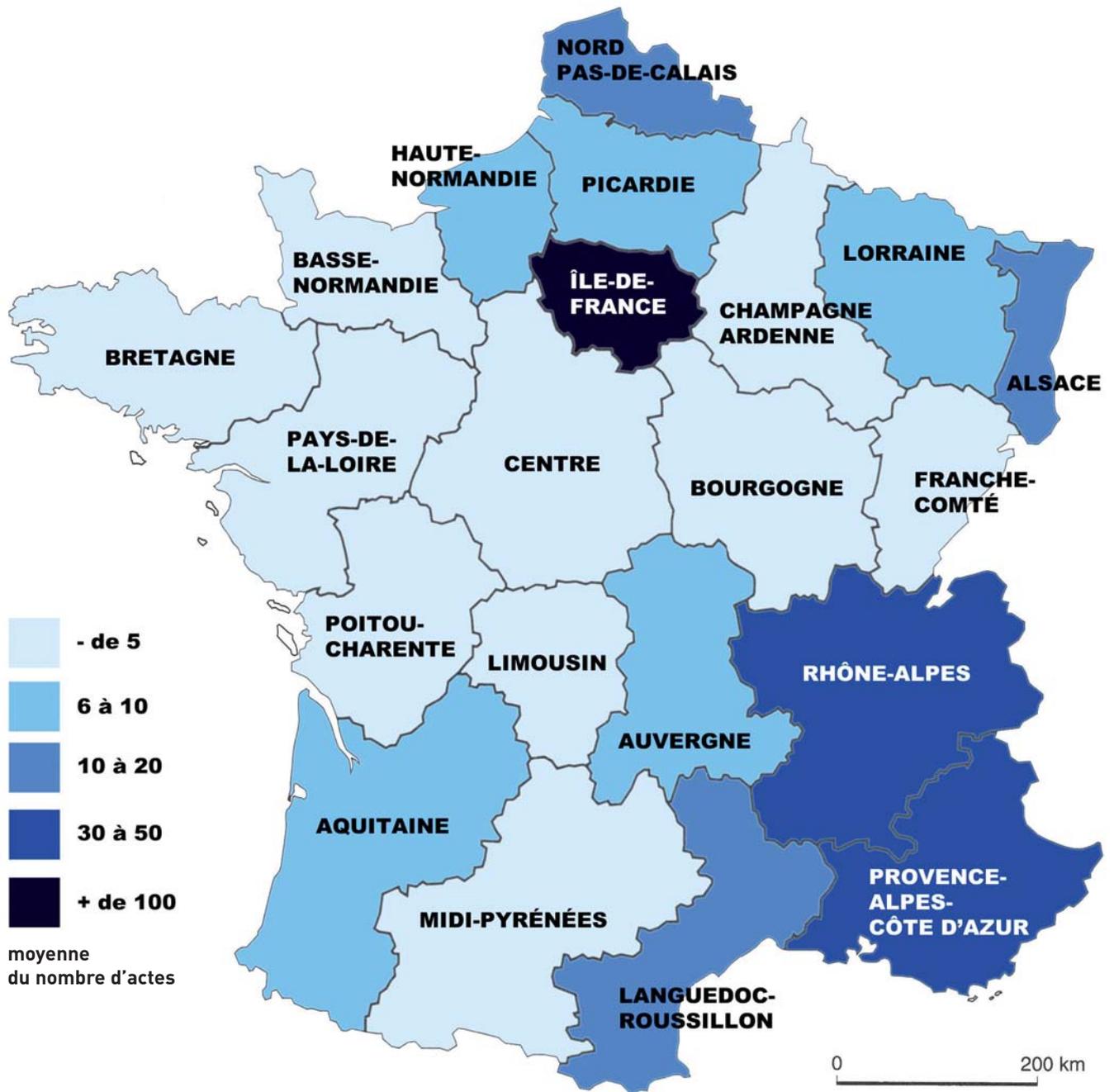


## ÉVOLUTION 2002-2011





## LOCALISATION DES ACTES ANTISÉMITES EN FRANCE (PAR RÉGION)



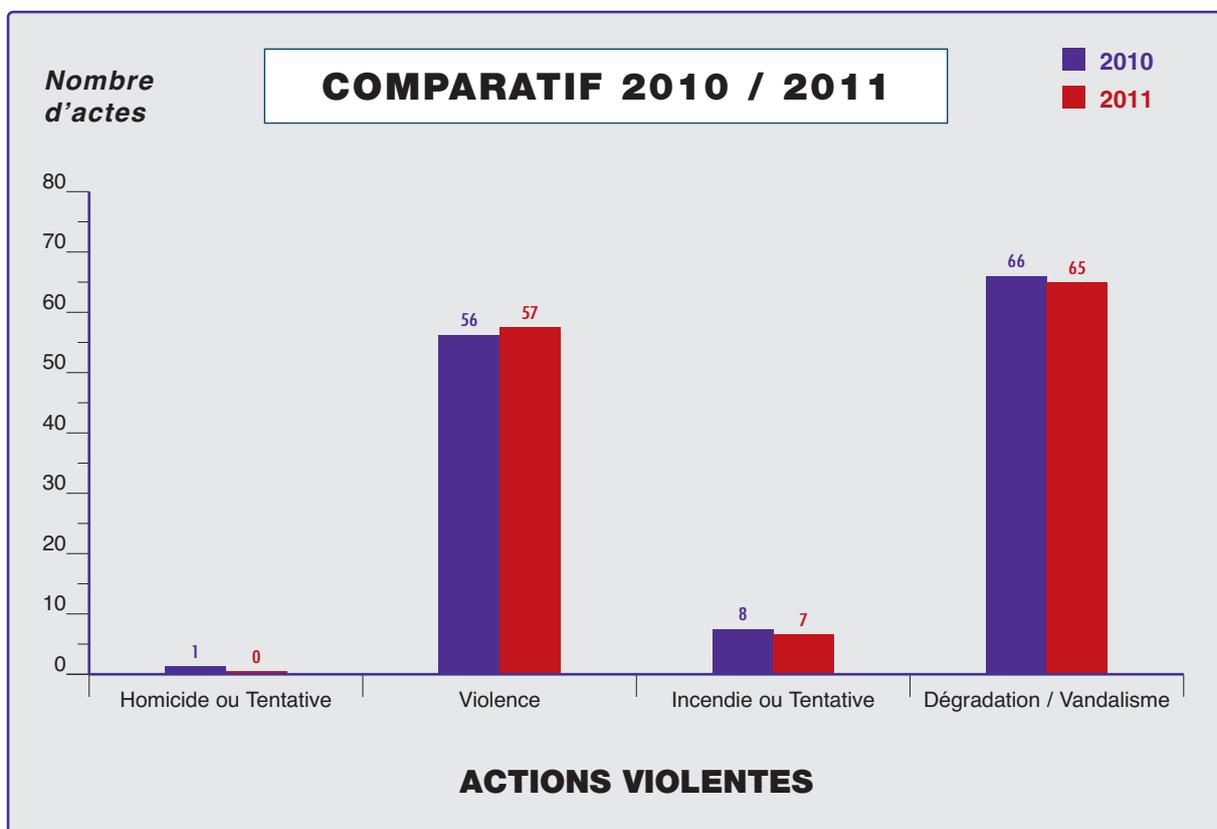
## COMMENTAIRES SUR LES STATISTIQUES

**L**e nombre total des actes antisémites enregistré en France pour l'année 2011, tel qu'il résulte du recensement du « Département d'Aide aux Victimes » du SPCJ et de la « Délégation aux Victimes » du Ministère de l'Intérieur, **atteint le chiffre de 389**, toutes catégories confondues, contre 466 en 2010.

Ce bilan traduit une diminution globale de 16,5 % par rapport à l'année précédente. On pourrait donc se réjouir de cette baisse, mais un examen approfondi des chiffres révèle que le nombre d'« Actions Violentes » s'est maintenu à un niveau égal à celui de 2010, avec de surcroît une augmentation préoccupante du degré de violence constaté dans les agressions.

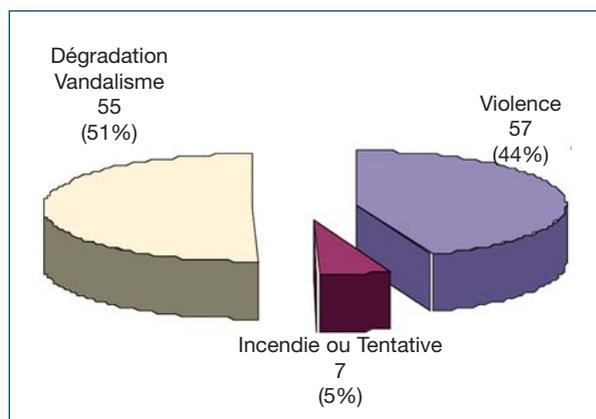
Cette baisse s'explique donc par un net recul observé dans le recensement des « Inscriptions », et des « Tracts et courriers » également en diminution, dans une moindre mesure. La profusion des dérives antisémites sur Internet ne semble pas confirmer cette tendance à la baisse, non constatée par ailleurs dans les statistiques qui vous sont présentées.

On peut donc se demander s'il ne s'agit pas là d'une forme de résignation d'un public qui ne croit plus en la nécessité de dénoncer ces actes antisémites, demeurant impunis car anonymes, voire même le début d'une banalisation face à cette forme d'expression de l'antisémitisme, devenue hélas courante dans le paysage d'aujourd'hui.



## ACTIONS VIOLENTES

### Typologie des « Actions Violentes »



### > LES ATTEINTES PHYSIQUES

#### Des agressions plus violentes

Elles sont au nombre de 57 et représentent 44 % des faits comptabilisés dans cette catégorie. Ce pourcentage reste quasi identique à celui de 2010 (43%). A l'examen de ces violences, il paraît important de souligner que les agressions physiques ont été extrêmement violentes et ont donné lieu dans la majorité des cas à des ITT\*. Pour 4 d'entre elles, des ITT supérieures à 30 jours, et allant jusqu'à 75 jours, ont été délivrées. Ces violences ont été perpétrées avec usage d'objets divers, tels que marteau ou bouteille, arme blanche, gaz lacrymogène voire même pistolet à plombs ou voiture et se sont principalement déroulées sur la voie publique.

#### Un tiers des victimes d'agressions violentes sont des mineurs

Le pourcentage d'agressions physiques à l'encontre de mineurs atteint cette année encore près d'un tiers de ces violences, soit 18 faits recensés (contre 17 en 2010). Les jeunes enfants restent la cible privilégiée des auteurs, eux-mêmes mineurs. 6 de ces incidents se sont déroulés en milieu scolaire.

### > LES ATTEINTES AUX BIENS, PAR DÉGRADATION OU INCENDIE

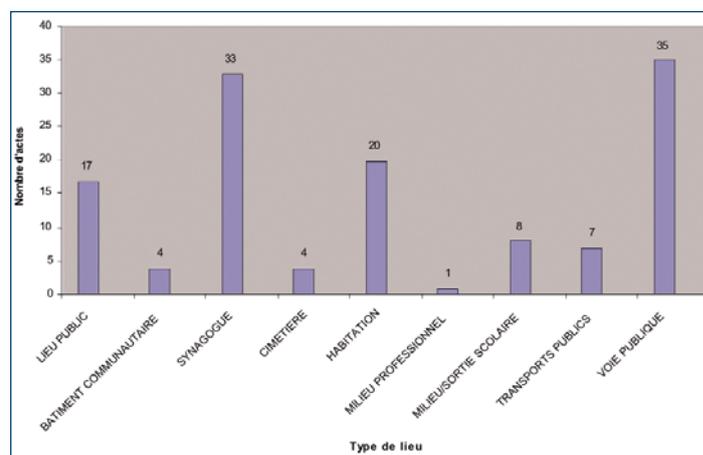
#### Les bâtiments communautaires ont été majoritairement visés

Elles sont au nombre de 72 et représentent 56 % des faits comptabilisés dans cette catégorie. Ce pourcentage reste là aussi quasi identique à celui de 2010, en deça de 1 point (57%). Les bâtiments communautaires ont été majoritairement visés, principalement par des inscriptions à la peinture, des jets d'objets (pierres) ou effractions.

Un total de 37 actes a été recensé, dont 33 dirigés contre des synagogues et/ou des lieux de culte, représentant plus de la moitié des faits. A signaler deux tentatives d'incendie perpétrées contre des synagogues, dont une en présence de fidèles.

Les dégradations de biens privés tels que objet de culte (mezouza), véhicule, habitation se montent quant à elles à 25, soit 35 % de ces faits. A l'instar de l'année précédente, les atteintes aux cimetières, sous forme de profanation ou dégradation de stèles, au nombre de 4 sont représentées dans une moindre proportion, soit 6 % (contre 15 % en 2010).

#### Répartition de la catégorie « Actions Violentes » par type de lieu





Quelques exemples (extraits de la liste générale\*)

#### **Mercredi 26 janvier 2011 / LYON (69000)**

Dans le train Paris-Lyon, un homme de confession juive a été insulté par un voyageur *"Je fais ce que je veux, si je veux mettre mon pied comme ça, c'est pas toi, avec ta tête de feuj qui va m'en empêcher"*, *"oui, vous les Feuj, vous croyez gouverner le monde, moi je vous enc..."*. Il a suivi la victime au wagon-bar en le provoquant par des propos *"vous les juifs, je vous enc..., et j'enc.. ta mère, ton père et toute ta race, fils de p..."*. L'individu a porté un coup de poing au niveau de la poitrine. Plainte déposée. L'agresseur a été interpellé et mis en garde à vue.

#### **Samedi 5 février 2011 / PARIS (75006)**

La victime a accosté son voisin, auteur de tapages, lequel lui a répondu : *"rentrez chez vous, vous n'êtes pas dans votre pays sales juifs"*. Puis l'auteur a tenté à plusieurs reprises de frapper la victime avec un pot en verre, avant de lui saisir le poignet et le cogner à deux reprises contre la rambarde de l'escalier. Plainte déposée.

#### **Vendredi 11 février 2011 / SAINT-ETIENNE (42000)**

Quatre individus ont pénétré au domicile d'une personne de confession juive et ont effectué des dégradations. Les inscriptions suivantes ont été retrouvées sur les murs *"SS - Heil Hitler - mon papa à moi c'est Adolf - White power - fils de youpine - hooligans bad gones - hardcore united"*. Plainte déposée

#### **Dimanche 13 février 2011 / ALES (30100)**

Dans la nuit de dimanche à lundi, 11 tombes dont 8 dans le carré israélite ont été dégradées en plusieurs endroits du cimetière de la Montée de Sihol. Des stèles ont été brisées ou endommagées.

#### **Vendredi 4 mars 2011 / VICHY (03200)**

Les fidèles alertés par l'odeur constatent que des articles de presse, affichés sur un tableau, ont été brûlés. A la sortie, un fidèle reconnaît dans la rue un

couple, aperçu dans le hall avant l'office et prétextant visiter la synagogue. Soupçonnés d'être les auteurs, les individus sont interpellés. Niant les faits, ils sont relâchés après une garde à vue. Plainte déposée.

#### **Jedi 17 mars 2011 / CHARVIEU (38230)**

À la sortie de son collège, un jeune de 15 ans, de confession juive, a été pris à partie par une quinzaine de jeunes, dont cinq appartenant au même collège. Roué de coups au sol et insultes antisémites *"sale juif, sale feuj, on va te n..."*. Victime sous le choc, elle a eu plusieurs hématomes et contusions. 4 jours d'ITT. Plainte déposée. La victime subit ces altercations et des allusions à sa judéité depuis quelques temps.

#### **Jedi 7 avril 2011 / VILLEURBANNE (69100)**

Un jeune homme de confession juive, rentrant d'un cours de Torah, a été abordé par deux individus qui lui demandent son prénom. Après avoir entendu sa réponse, ils lui tiennent les propos suivants : *"t'as pas une tête à t'appeler Benoit, t'as une tête de juif, t'es bien juif"*. La victime confirme sa judéité. C'est alors que l'un des individus lui tire dessus avec un pistolet à plombs. La victime se défend et reçoit des coups de crosse sur la tête et sur le corps. Plaies au ventre et à la tête dues aux impacts. Points de suture à l'arcade, au cou et sur le bras. 10 jours d'ITT. Plainte déposée.

#### **Vendredi 8 avril 2011 / CALUIRE ET CUIRE (69300)**

Une jeune fille a été violemment agressée dans un autobus par un individu. Il lui a lancé une bouteille à la tête, l'a poussé contre la vitre et porté deux coups de poing au visage. Des propos antisémites ont été proférés *"gros nez de juif, espèce de sale bâtard de juif, les arabes auront ta peau"*. 3 jours d'ITT.

#### **Lundi 11 avril 2011 / LILLE (59000)**

Sept médaillons de sépultures récentes situées dans le carré juif du cimetière de Lille Sud ont subi des dégradations.



## **Samedi 16 avril 2011 / ST-JEAN DE VEDAS (34430)**



Dans la nuit du samedi 16 avril au dimanche, une société a été visée par des vandales. Ils ont brûlé des containers devant la façade avant de l'escalader, sont entrés dans l'entrepôt et ont mis le feu. Les dégâts ont été limités grâce à l'intervention des pompiers. Des slogans antisémites et néonazis ont été retrouvés sur la façade.

## **Samedi 7 mai 2011 / MARSEILLE (13010)**

Une enfant de 11 ans, se rendant à la synagogue, a été abordée par trois adolescentes. L'une d'elles lui demande : "tu es juive ? Vous avez une sale religion", puis la maintient fermement par le bras et la menace d'un couteau. Grâce à l'intervention d'un adolescent se rendant également à la synagogue, l'enfant a pu se débattre et s'échapper. Hématome et crises d'angoisse. 5 jours d'ITT. Plainte déposée.

## **Mardi 10 mai 2011 / PARIS (75019)**

Pendant plusieurs jours, de grosses pierres sont lancées dans la cour de récréation d'une école juive en présence d'enfants. Une enfant a été légèrement touchée. Plainte déposée.

## **Lundi 6 juin 2011 / NEUILLY SUR SEINE (92200)**

En sortant de chez lui, un homme de confession juive a constaté que sa mezouza avait été enlevée. Plainte déposée.

## **Mardi 21 juin 2011 / PARIS (75011)**

Un rabbin, identifiable en tant que tel, a été agressé

par deux individus qui ont tenté de lui arracher son sac contenant ses effets de prière. Des coups violents lui ont été portés. Il a été transporté à l'hôpital et opéré d'une fracture à la cheville. ITT 65 jours. Plainte déposée.

## **Dimanche 26 juin 2011 / PARIS (75014)**

Dans la nuit du 25 au 26 juin, des inscriptions antisémites "salo de juifs/ PD Va +/ I love HITLER/ dessin de croix gammée puis Oh Yeah" ont été dessinés au feutre rouge sur la porte principale d'une synagogue.

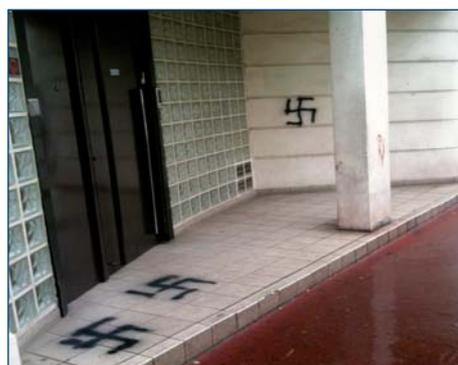


## **Lundi 18 juillet 2011 / STRUTH (67290)**

Sept stèles ont été retrouvées renversées. Aucune inscription antisémite. Plainte déposée par le Consistoire.

## **Vendredi 5 août 2011 / LEVALLOIS-PERRET (92300)**

Découverte de croix gammées sur le mur et le sol de la synagogue ainsi qu'une lettre adressée au rabbin, glissée sous la porte. Les croix gammées sont de couleur noire et mesurent 50cm/50. Plainte déposée.



**Jeudi 25 août 2011 / VILLIERS-LE-BEL (95400)**

Un incendie s'est déclaré sur la haie, autour de l'enceinte de la synagogue, sur environ 10 m. Plainte déposée.

**Mardi 27 septembre 2011 / PARIS (75013)**

Le ou les auteurs ont détérioré la vitre pare balle de l'école juive à l'aide de pierres et ont forcé la porte à l'aide d'un scooter ; 2 impacts par balle ont été trouvés sur une vitre. Plainte déposée

**Mercredi 28 septembre 2011 / BEZIERS (34500)**

Un homme de 45 ans, en détention préventive à Béziers depuis 2 mois subissait insultes et menaces au quotidien "*rendez-nous la Palestine, on va te crever sale juif*". Le jour de sa libération, il a été roué de coups par une dizaine de détenus. Hospitalisé, opéré d'une fracture au poignet, hématomes. **45 jours d'ITT.** Plainte déposée.

**Vendredi 7 octobre 2011 / MARSEILLE (13011)**

Un homme de confession juive, rentrant de la synagogue le soir de Kippour, a été heurté par le véhicule d'un voisin. Un problème de voisinage les oppose depuis quelques mois. La victime s'est relevée et le véhicule a de nouveau foncé sur lui. Il a pu l'éviter, courir et se réfugier chez lui. Côtes cassées, hématomes. 5 jours d'ITT. Plainte déposée.

**Mardi 11 octobre 2011/ WANGENBOURG  
ENGENTHAL (67710)**

Une femme de confession juive a été tout d'abord insultée en ces termes "*sale juive, sale youpine, salope,*

*p..., un jour je te n....*" par un voisin. Ce dernier lui a craché à la figure et a levé le bras en criant "*Heil Hitler*". Puis il a dit en alsacien "*toute cette sale race doit crever, un jour je te butte, tu ne passeras pas devant chez moi*". Il lui a ensuite porté un coup au visage. ITT 3 jours. Plainte déposée.

**Lundi 21 novembre 2011 / PARIS (75017)**

Depuis plusieurs mois, une librairie spécialisée dans le judaïsme, livres et objets de culte, constate des dégradations devant le magasin : journaux brûlés collés sur la vitrine, oeufs, poissons pourris, mégots de cigarettes et autres débris. Plainte déposée.

**Lundi 21 novembre 2011 / MARSEILLE (13014)**

Un jeune homme de confession juive a été physiquement agressé et insulté en ces termes : "*je ne vais pas me laisser frapper par un juif, Hitler n'a pas fini son travail*". Plainte déposée.

**Vendredi 2 décembre 2011 / PARIS (75014)**

Un homme de confession juive, a été violemment agressé par un voisin. Des coups lui ont été portés et il a été aspergé de gaz lacrymogène. La victime subissait insultes antisémites et menaces depuis plusieurs mois de la part du même individu. Transporté par les pompiers aux Urgences. Plainte déposée.

**Jeudi 8 décembre 2011 / SAINT DENIS (93200)**

Un homme de confession juive, portant chapeau, a été victime d'une agression violente de la part de deux individus. Il a reçu un crachat sur sa joue accompagné de propos antisémites "*sale juif, vous tuez les palestiniens on va vous faire voir ce que vous leur faites*". Puis il a reçu des coups de poings et de pieds sur la figure, les épaules, le dos et la poitrine. Les agresseurs ont pris la fuite, Plainte déposée.

**Dimanche 11 décembre 2011  
AIX LES BAINS (73100)**

Un jeune garçon de 12 ans, de confession juive et identifiable en tant que tel, a été blessé par un jet de

bouteille, lancée dans sa direction depuis un véhicule, lui occasionnant une blessure à l'avant-bras et au bas ventre. Plainte déposée.

## Vendredi 30 décembre 2011 / LILLE (59000)

À plusieurs reprises, entre septembre et décembre, le ou les auteurs ont déversé sur les portes de l'entrée de la synagogue un liquide de couleur marron. Plaintes déposées.

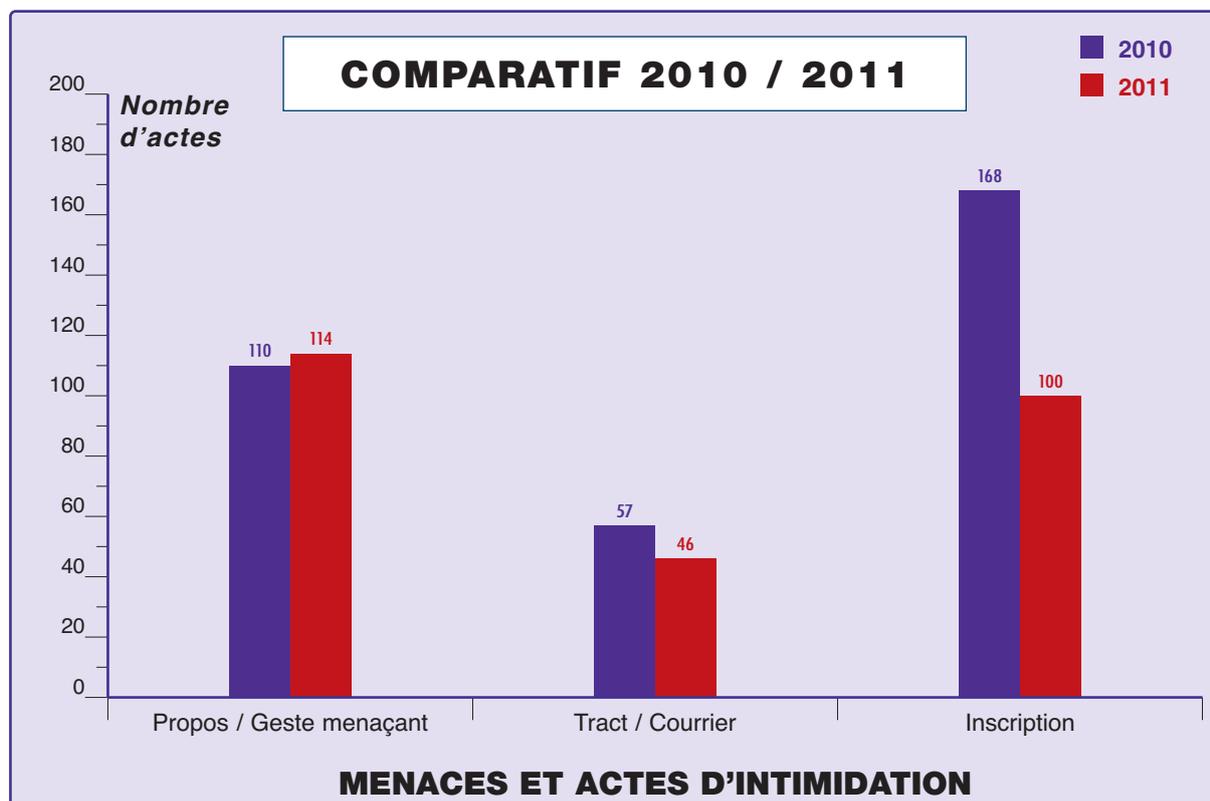
## MENACES ET ACTES D'INTIMIDATION

Les menaces et démonstrations injurieuses représentent la violence potentielle de la haine anti-juive et se maintiennent cette année au même niveau qu'en 2010.

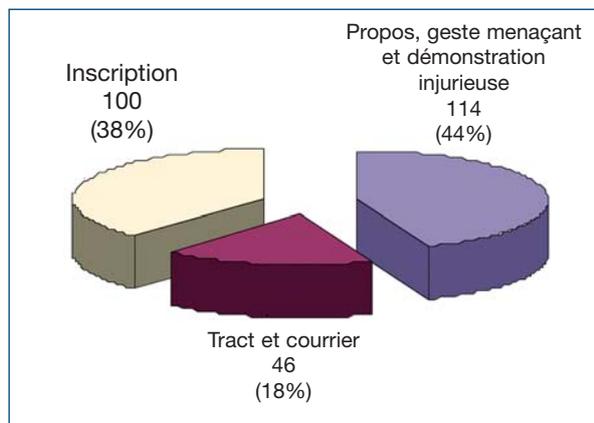
La particularité observée dans cette catégorie est la baisse notable du nombre d'« inscriptions » antisémites recensées et du nombre de « tracts et

courriers » en diminution également, dans une moindre proportion.

Comme signalé plus haut, cette tendance semble traduire une forme de résignation d'un public qui ne croit plus en la nécessité de dénoncer à la Police ou au SPCJ ces actes antisémites demeurant impunis car anonymes, voire même le début d'une banalisation face à cette forme d'expression de l'antisémitisme.



## Typologie des « Menaces et Actes d'Intimidation »



### PROPOS, GESTE MENAÇANT OU DÉMONSTRATION INJURIEUSE

> Une hausse de près de 4 % est observée, comparativement à 2010 (114 contre 110).

L'examen de ce type d'acte, totalisant 114 incidents recensés, fait apparaître un pourcentage élevé d'agressions verbales. En effet, 104 insultes au total, soit 91 % ont été proférées à l'encontre de personnes, accompagnées parfois de menaces de mort, d'arme blanche ou encore du salut nazi.

L'identification des propos tenus par les auteurs d'agressions verbales révèle que :

- 72 insultes font référence à la religion et aux poncifs liés à l'argent et au pouvoir : « *il veut tout gratuit, c'est normal c'est un juif* », « *les juifs ont trop de privilèges* », « *je ne supporte plus le lobby juif* », « *la juiverie a pris assez d'argent* »
- 21 font référence à la Shoah « *dégage, sale Juif, t'as pas connu les chalumeaux* », « *Heil Hitler, sales Juifs ! Auschwitz* », « *on aurait dû vous exterminer en 38-40* », « *on va vous envoyer dans des fours pour vous brûler* », « *si Hitler était de ce monde, tu ne serais plus là aujourd'hui* », « *allez les petits youpins, avancez les petits cafards, on va appeler la Gestapo* »

- 11 font quant à elles référence à Israël ou à la Palestine, « *on n'est pas en Israël ici* », « *vive la Palestine, Allah Akbar* », « *Israël assassin, vive le Hezbollah* », « *vous êtes tous des assassins* »

### TRACT ET COURRIER

> Ce type d'acte est représenté en faible proportion avec 18 %. Une nette baisse de l'ordre de 19% est constatée, comparativement à l'année précédente (46 contre 57 en 2010).

L'année 2011 a été marquée par trois incidents majeurs :

- collage massif entre les mois de janvier et avril 2011, des affiches du livre d'Hervé Ryssen « *La mafia juive* » placardées en région parisienne et dans différentes villes de France,
- collage massif d'affichettes de propagande antisémite dans plusieurs arrondissements de Paris au cours du mois d'octobre 2011,
- distribution de tracts d'inspiration national-socialiste dans les boîtes aux lettres de certaines villes de France.

### INSCRIPTION

> Les inscriptions, au nombre de 100, représentent 38 % des incidents enregistrés dans cette catégorie et sont en net recul de 40,5% comparativement à 2010 (100 contre 168).

Les cibles des inscriptions restent majoritairement les habitations et les biens privés (tels que les véhicules ou locaux commerciaux).

Les inscriptions identifiées révèlent que :

- 77 font référence à la religion « *mort aux Juifs* » « *bâtards de Juifs* » « *dégage sale juive* » et sont dans la majorité des cas accompagnées d'étoiles de David.



sur la porte d'entrée du hall, 4 svastikas ainsi que les mots "FUJ" et "gestapo" dans la cage d'escalier.

**Mercredi 27 juillet 2011**  
**SAINT BRIEUC (22000)**

Distributions de tracts dans des boîtes aux lettres d'un quartier résidentiel appelant à rejoindre la confédération "AIME ET SERS" en ces termes "REFUSE LA JUIVERIE QUI TE GOUVERNE" par des membres du Parti National Socialiste français.

**Mercredi 3 août 2011**  
**NOGENT SUR MARNE (94130)**

Une mère et son fils habitant dans le même immeuble à un étage différent ont trouvé à leur retour de vacances, des tags antisémites sur leur porte "JUDEN + croix gammée". Plainte déposée.

**Lundi 19 septembre 2011**  
**CAEN (14000)**

Inscriptions sur les façades des bâtiments principaux du campus 1 de l'Université de Caen, de graffitis à caractère raciste et antisémite accompagnés de sigles liés à la mouvance de l'extrême droite: "Judens raus", "mort aux juifs", "ni synagogue, ni mosquée" ainsi que des croix gammées. Source Presse.

**Dimanche 2 octobre 2011**  
**GONESSE (95500)**

Découverte dans la boîte aux lettres de la synagogue d'un prospectus publicitaire sur lequel est manuscrit "Mort aux Juifs. Vive la Palestine". Plainte déposée.

**Lundi 10 octobre 2011 SANCERRE (18300)**

Le ou les auteurs ont inscrit en gros caractères et à l'aide d'une bombe de peinture noire le slogan "Tous les juifs au four".

\* Liste générale consultable sur notre site internet [www.spcj.org](http://www.spcj.org) à compter du 8 février 2012



**Lundi 31 octobre 2011**  
**PARIS (75011)**

Des affiches antisémites ont été placardées dans plusieurs quartiers parisiens.

Ces affiches sont inspirées de la pire propagande antijuive nazie.

**Samedi 12 novembre 2011**  
**CALUIRE ET LUIRE (69000)**

Un ou plusieurs individus ont apposé, à l'aide d'une bombe de peinture de couleur rouge fluorescente, sur deux murs, des inscriptions à caractère antisémite et outrageantes envers la personne du Chef de l'Etat, M. Nicolas Sarkozy : "Sarko (croix gammée et sigle anarchiste), NTM sale race de juif, Vive Hitler, Sarkozy (croix gammée), NTM sale juif".



**Vendredi 16 décembre 2011 / LYON (69000)**

Des tags ont été apposés à l'aide d'un marqueur bleu sur un mur dans un couloir d'immeuble « mein kampf, national socialisme, heil surew bogen strugen, waffen SS ehil Hitler führer, solution final pour les crochus, zyclon B, acique prussique et finie la apesta judea, waffen, present, pour toujours on est la ». Plainte déposée.

## Méthodologie

Le SPCJ présente depuis de nombreuses années le bilan annuel des actes antisémites enregistrés en France et établit des statistiques trimestrielles.

Les chiffres comptabilisés résultent :

- du recensement des actes antisémites enregistrés par le Département d'Aide aux Victimes du SPCJ,
- des informations transmises par le département « Délégation aux Victimes » du Ministère de l'Intérieur, avec lequel ce même département opère un recoupement rigoureux sur la base d'une classification commune de ces actes.

Ces échanges réguliers avec le Ministère de l'Intérieur et l'exigence du Département d'Aide aux Victimes dans la vérification du caractère antisémite avéré de l'acte, sur la base de plaintes ou mains courantes déposées auprès des services de police et transmises par les victimes, permettent d'établir un recensement fiable.

Cette rigueur a pour désavantage d'exclure les actes portés à la connaissance du SPCJ, pour lesquels les victimes n'ont pas souhaité porter plainte. Ce qui signifie qu'un certain nombre échappe à tout recensement.

Aussi, l'approche actuelle ne prétend donc pas à l'exhaustivité des actes et il faut donc appréhender les chiffres présentés ici comme étant en deça de la réalité. Ils sont néanmoins le reflet fiable des tendances.

Les statistiques présentées dans ce rapport sont classées en deux catégories : les « Actions Violentes » d'une part, et les « Menaces et actes d'intimidation » d'autre part. Cette classification est issue du partenariat mis en place avec le Ministère de l'Intérieur.



## **RÉSULTATS JUDICIAIRES**

### **VICTIME D'ANTISÉMITISME : QUE FAIRE ?**

#### **CAS PRATIQUE**

#### **CE QUE DIT LA LOI**

## RÉSULTATS JUDICIAIRES

**A**insi qu'il a été maintes fois rappelé, l'antisémitisme n'est pas une opinion mais une infraction qui tombe sous le coup de la loi pénale.

Nous vous présentons ci-après des extraits de condamnations obtenues en 2011. Les victimes ont toutes été assistées par notre Département d'Aide aux Victimes et les affaires plaidées par un avocat du SPCJ (à l'exception de trois d'entre elles).

La Licra se constitue partie civile, dans certains cas, aux côtés de l'avocat du SPCJ dans la défense des victimes.

Pour certaines affaires, les faits remontent à 2009, voire même jusqu'en 2007. Cette lenteur s'explique par les délais de l'instruction, liée aux mises en examen des agresseurs <sup>(1)</sup> (voir en page 30 le suivi d'une instruction par l'un de nos avocats).

De nombreuses affaires ne sont malheureusement pas portées devant les tribunaux et sont « classées sans suite » <sup>(2)</sup> par les Parquets, en raison principalement de la non identification des auteurs. D'autres encore font l'objet d'une médiation auprès d'un délégué du procureur ou d'un rappel à la loi.

A la lecture de ces condamnations, nous constatons une réelle volonté de la part du Parquet à poursuivre et à sanctionner les auteurs d'agressions physiques ou verbales, avérées antisémites <sup>(3)</sup>.

**L'antisémitisme est une circonstance aggravante depuis la loi n°2003-88 du 3 février 2003 dite « Loi Lellouche »**

Nous vous invitons au chapitre « Ce que dit la Loi » page 31.

### CONDAMNATIONS (Extraits)

Audience du 3 janvier 2011

Affaire A. / Rappel des faits

29 septembre 2010 - AUBERVILLIERS  
(93300)

En se rendant à la synagogue, un jeune de 16 ans s'est fait chahuter, agresser, frapper au visage et dépouiller par deux agresseurs. Ils l'ont également insulté "sale juif, nous les Algériens, on va tous vous tuer". 6 jours d'ITT. Plainte déposée.

**L'agresseur a été condamné à un an de prison ferme.**

Audience du 10 janvier 2011

Affaire B. / Rappel des faits

24 avril 2009 - MONTPELLIER (34070)

Deux familles de confession juive demeurant à la même adresse ont reçu un courrier antisémite. Plainte déposée.

**L'auteur, prévenu également pour dégradations commises sur des véhicules, a été condamné à 2 ans de prison avec sursis et 500 € de D&I pour chacune des victimes.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

Audience du 12 janvier 2011

Affaire A. / Rappel des faits

8 décembre 2009 - PARIS (75019)

Un jeune homme de confession juive a reçu des propos antisémites de la part de son voisin "Je n'aime pas les Juifs", "Vous êtes une sale race", "Je soutenais Israël avant mais depuis que vous faites des massacres, je ne vous soutiens plus". Plainte déposée.

**L'auteur a été condamné par le Tribunal de police le 10 mai 2010 à payer 750 € d'amende, puis relaxé en appel le 18 novembre 2010.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 18 janvier 2011****Affaire B. / Rappel des faits****20 juin 2010 - PARIS (75020)**

Un jeune homme de 17 ans, portant kippa et tsit-sit, a été violemment frappé par deux individus (18-20 ans) sur le quai du métro Botzaris. Il a subi des insultes antisémites "sale juif...". Transporté à l'hôpital par les pompiers. Double fracture du nez et hématomes au visage et à la jambe, 10 jours d'ITT. Sa soeur de 16 ans présente au moment de l'agression n'a pas été molestée. Plainte déposée.

**L'auteur des faits a été condamné à 4 mois de prison avec sursis et 1 500 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 19 janvier 2011****Affaire C. / Rappel des faits****6 juillet 2010 - SAINT PAULIEN (43350)**

Un homme de confession juive a été insulté par un voisin en ces termes "les allemands en 40 n'ont pas fini le travail, tous les juifs n'ont pas été brûlés, ils auraient dû vous égorger". Plainte déposée.

**L'auteur des faits a été condamné à 200 € d'amende avec sursis et 400 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 20 janvier 2011****Affaire E. / Rappel des faits****6 avril 2010 - PUTEAUX (92800)**

Une femme de confession juive a subi des propos antisémites "tu n'es qu'une sale juive" de la part d'une voisine à qui elle demandait de débarrasser le palier d'objets encombrants déposés par cette dernière depuis plusieurs semaines. Plainte déposée.

**L'auteure des faits a été condamnée à verser 150 € de D&I à la victime.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 25 janvier 2011****Affaire S. / Rappel des faits****11 mai 2009 - SAINT DENIS (93200)**

Neuf cocktails Molotov ont été lancés contre la

synagogue. D'autres ont été retrouvés sur le toit. Vitres cassées et façade noircie. L'un des cocktails a provoqué un début d'incendie sur la façade d'un restaurant casher attenant. Plainte déposée.

**Le prévenu a été relaxé en raison de preuves insuffisantes. Le Parquet a fait appel.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**La Licra s'est constituée partie civile**

**Audience du 28 janvier 2011****Affaire M. / Rappel des faits****2 juin 2010 - PARIS (75015)**

Une synagogue a reçu un appel anonyme insultant et menaçant "Synagogue de m..., je suis kamikaze qui va faire exploser cette synagogue de m..."

**L'auteur des faits a été condamné à un mois de prison et 400 € de D&I.**

**Affaire H. / Rappel des faits****1 juin 2010 - PARIS (75008)**

Une association communautaire a reçu un message antisémite sur son répondeur: "Vous trouvez ça normal, vous, d'attaquer les bateaux comme ça, bordel de m...? Vous allez créer plein de Ben Laden en France, vous allez voir que toutes les synagogues vont péter en France bientôt. Bande de fils de pute de Juifs de m.....". Plainte déposée.

**Même décision de justice que l'affaire précédente s'agissant du même auteur.**

**Les 2 affaires plaidées par un avocat du SPCJ**

**Audience du 4 février 2011****Affaire A. / Rappel des faits****8 avril 2009 - PARIS (75019)**

Une collégienne de 14 ans de confession juive a été agressée par une camarade à la sortie de son collège. Elle a reçu trois coups de couteau à la tête. Perte de connaissance et 7 jours d'ITT. Plainte déposée.

**L'auteure des faits, mineure, a été condamnée à 500 € de D&I et a effectué une "mesure de réparation pénale" pendant la mise en examen.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 31 mars 2011**

**Affaire B. / Rappel des faits**

**17 juin 2010 - PARIS (75013)**

Convoquée dans une école juive (centre d'exams) pour passer une épreuve du Bac, une candidate demande "pourquoi il y a tant de Juifs de ce côté" puis tient les propos suivants "Je ne peux pas entrer là-dedans, il y a trop de juifs". Apercevant une surveillante "t'es juive toi ?". Sans attendre la réponse, la candidate lui envoie un coup de poing au visage. La victime a un malaise et est conduite à l'hôpital. Contusions à la mâchoire. ITT 2 jours. Plainte déposée.

**L'auteur des faits a été condamné à :**

- 15 jours de prison avec sursis
- 18 mois de mise à l'épreuve
- 500 € de D&I

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 8 avril 2011**

**Affaire B. / Rappel des faits**

**9 mars 2009 - CRETEIL (94000)**

Un jeune homme de confession juive, accompagné de son jeune frère, a été importuné par trois mineurs alors qu'il se rendait à la synagogue. L'un d'eux lui brise une bouteille en verre sur la tête tout en proférant des propos antisémites "Les juifs...les arabes sont plus forts". Blessé il est transporté à l'hôpital. Points de suture et 10 jours d'ITT. Plainte déposée.

**L'auteur des faits a été condamné à 2 mois de prison avec sursis et 1 500 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 2 mai 2011**

**Affaire S. / Rappel des faits**

**29 décembre 2009 - MULHOUSE (68100)**

Appels malveillants et antisémites reçus à la synagogue. L'individu a déjà été condamné pour des faits similaires. Plainte déposée.

**L'affaire a été prescrite <sup>(4)</sup>**

**Audience du 4 mai 2011**

**Affaire Z. / Rappel des faits**

**16 avril 2009 - PARIS (75019)**

Un mineur de 10 ans de confession juive a été agressé dans le centre aéré qu'il fréquentait par 4 autres enfants. Coups de pied et coup de poing à la tête. Il a également subi des propos antisémites "les arabes battent les juifs et comme tu es un juif je vais appeler tous les arabes que je connais et je vais te taper" "les 6 millions de morts sont tous des pédés et des bâtards et les juifs encore vivants ne sont pas encore morts dans les camps". Plainte déposée ;

**Deux auteurs mineurs sont irresponsables (9 et 10 ans) 1 des mineurs a eu un rappel à la loi.**

**Audience du 8 juin 2011**

**Affaire T. / Rappel des faits**

**14 octobre 2007 - CRETEIL (94000)**

Une jeune fille de 17 ans a été agressée physiquement et fait l'objet d'injures antisémites par un groupe de filles âgées de 13 ans. Elles l'ont encerclée, coup dans le dos, chute à terre et coup dans la jambe. Une autre tire sur son collier et l'étrangle. ITT de 3 jours. La jeune fille a dû subir une échographie de la thyroïde et une radio du rachis cervical. Plainte déposée.

**L'une des auteures a été condamnée à effectuer une mesure réparation. La seconde a été relaxée.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 24 juin 2011**

**Affaire B. / Rappel des faits**

**2 décembre 2010 - PARIS (75010)**

Un opticien, portant une kippa, a reçu sur la messagerie du téléphone de sa boutique un message d'insultes "sale juif, moi on me parle pas comme ça, j'ai des amis et je débarque et surtout ne rappelle pas, toi tu vas payer", de la part d'une personne venue quelques jours auparavant dans sa boutique. Cette personne est revenue par la suite régulièrement le menaçant de représailles s'il ne lui donnait pas de l'argent. L'opticien a fini par prévenir la police qui a



arrêté l'agresseur en flagrant délit. Plainte déposée.

**Le prévenu a été condamné à 1 an de prison avec sursis et 500 € de dommages & intérêts**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 27 juin 2011**

**Affaire B. / Rappel des faits**

**8 avril 2011 - CALUIRE ET CUIRE (69300)**

Une jeune fille a été violemment agressée dans un autobus par un individu. Il lui a lancé une bouteille à la tête, l'a poussé contre la vitre et porté deux coups de poing au visage. Des propos antisémites ont été proférés "*gros nez de juif, espèce de sale bâtard de juif, les arabes auront ta peau*". 3 jours d'ITT. L'individu a été interpellé et mis en garde en vue. Plainte déposée.

**L'auteur des faits a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 1 000 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**Audience du 20 juillet 2011**

**Affaire C. / Rappel des faits**

**27 mai 2011 - CANNES (06400)**

Vers 2 h du matin, après un repas chabbatique au centre communautaire, deux individus en voiture ont agressé verbalement deux femmes bénévoles venues aider, ont uriné sur le portail de la synagogue puis ont craché sur les bénévoles en les menaçant "*vous n'avez pas honte de travailler pour des juifs, on va vous faire la peau*". Plaintes déposées par la communauté et par les victimes.

**Les 2 prévenus ont été condamnés à :**

**- 3 mois de prison ferme, pour l'un**

**- 3 mois avec sursis, pour le second**

**- 500 € de D&I**

**La Licra, partie civile, a obtenu 500 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ.**

**La Licra s'est constituée partie civile.**

**Audience du 16 septembre 2011**

**Affaire R. / Rappel des faits**

**3 septembre 2010 - PARIS (75013)**

Voyant qu'il portait une étoile de David un homme de confession juive, se promenant dans un parc avec un ami, a été insulté de "*sale juif*" et a reçu des coups de poing et de pied de la part d'un groupe d'individus. Voulant esquiver un coup de couteau, il a été blessé au coude. Intervention de la police et des pompiers. Trois individus ont été interpellés, mis en garde à vue et déférés. La victime a eu 9 jours d'ITT. Plainte déposée.

Une instruction a été ouverte le 6 septembre 2010 et suivie par un avocat du SPCJ.

**5 mineurs ont été déclarés coupables :**

**- 1 mineur a été condamné à 12 mois de prison dont 9 avec sursis et liberté surveillée pendant 1 an**

**- 1 mineur a été condamné à 8 mois de prison dont 5 mois assortis du sursis**

**- 1 mineur a été condamné à 7 mois de prison dont 4 mois assortis du sursis**

**- 1 mineur a été condamné à 6 mois de prison dont 5 avec sursis et mise à l'épreuve pendant 18 mois**

**- 1 mineur a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 300 € d'amende**

**Les auteurs ont été condamnés à verser 5 000 € de D&I. La Licra, partie civile, a obtenu 800 € de D&I.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**La Licra s'est constituée partie civile**

**Audience du 27 octobre 2011**

**Affaire S. / Rappel des faits**

**19 avril 2011 - MULHOUSE (68000)**

Présence de jeunes garçons en train de lancer des pierres sur la façade de la synagogue. Trois individus interpellés. Plainte déposée.

**Un rappel à l'ordre a été fait auprès des familles et des enfants par les services de police.**

Audience du 7 novembre 2011

Affaire C. / Rappel des faits

11 mai 2011 - PARIS (75005)

Une association de la communauté reçoit régulièrement des fax antisémites (sur 10 jours, 100 fax reçus). Plainte déposée.

**L'auteur identifié présentait des troubles psychologiques importants. A présenté des excuses et pris l'engagement de ne plus réitérer de tels comportements.**

Audience du 18 novembre 2011

Affaire K. / Rappel des faits

28 septembre 2011 - BEZIERS (34500)

Un homme de 45 ans, en détention préventive à Béziers depuis 2 mois subissait insultes et menaces au quotidien "rendez-nous la Palestine" on va te crever sale juif". Le jour de sa libération, il a été roué de coups par une dizaine de détenus. Hospitalisé, opéré d'une fracture au poignet, hématomes. 45 jours d'ITT. Plainte déposée.

**Deux prévenus ont été condamnés respectivement à 1 an et 3 mois de prison ferme et le caractère antisémite de l'agression n'a pas été retenu.**

**Le Parquet et l'un des prévenus ont fait appel de cette décision.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ**

**La Licra s'est constituée partie civile.**

Audience du 28 novembre 2011

Affaire S. / Rappel des faits

2 mai 2010 - NIMES (30000)

En sortant de la synagogue, un octogénaire a été agressé et aspergé de gaz lacrymogène par un individu et a chuté au sol.

**Rappel des faits**

**2 mai 2010 - NIMES (30000)**

La porte de la synagogue de Nîmes a été taguée "n...k le juif". Plainte déposée.

**Le prévenu a été condamné à 2 ans de prison**

**ferme et 500 € de D&I, pour les deux affaires. La Licra a été reçue en sa constitution de partie civile.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ.**

**La Licra s'est constituée partie civile.**

Audience du 8 décembre 2011

Affaire W. / Rappel des faits

22 novembre 2009 - PARIS (75012)

Un jeune homme de confession juive a fait l'objet d'insultes antisémites "sale juif" et de violence. Il a été blessé à la main avec un couteau. Trois points de suture et 4 jours d'ITT. Plainte déposée.

**Délibéré le 26 janvier 2012.**

**Affaire plaidée par un avocat du SPCJ.**

(1) A l'heure où nous éditons ce rapport 7 affaires sont en cours d'instruction

(2) 23 classements sans suite ont été enregistrés par le Département d'Aide aux Victimes

(3) 4 audiences sont fixées au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 et 2 appels sont en attente d'audience.

(4) La prescription correspond au délai après lequel une action en justice n'est plus recevable. Quant une affaire est prescrite, la victime ou le Procureur ne peuvent plus agir en justice.

D&I = Dommages & Intérêts



## LU DANS LA PRESSE (extraits)

**Audience du 20 septembre 2011**

**Limoges – Mc Donald's**

Une dizaine de jeunes se revendiquant du mouvement radical « Forsane Alizza » s'étaient introduits dans un Mc Donald's de Limoges (Haute Vienne) et avaient harangué les clients en proférant des propos antisémites et en leur demandant de boycotter le fast food.

Selon les membres de ce groupuscule, l'argent de Mc Donald's servait à « financer le Fonds Juif uni et la Fédération Juive ».

**Deux membres du groupe, âgés de 27 et 31 ans, ont été respectivement condamnés par le Tribunal Correctionnel de Limoges à 800 € et à 500 € d'amende.**

*Source Le Figaro*

**Audience du 22 juin 2011**

**Délibéré du 8 septembre 2011**

**Paris (75003)**

**8 octobre 2010 - 24 février 2011**

Un couple attablé à une terrasse de café a fait l'objet de propos injurieux et antisémites « sale gueule de juive » de la part d'un individu. Plainte déposée.

**L'auteur a été condamné à 6 000 € d'amende avec sursis.**

*Source Le Parisien*

## VICTIME D'UN ACTE ANTISEMITE : QUE FAIRE ?

### DEMARCHES JURIDIQUES

**1 > Réunir** tous les éléments qui seront nécessaires à d'éventuelles poursuites judiciaires :

- Date, heure et lieu des faits,
- Circonstances exactes de l'agression,
- Description du ou des auteurs permettant de les identifier,
- Identité des auteurs si ceux-ci sont connus,
- Nom et adresse de témoins éventuels,
- Prise de photos

### 2 > Contacter le 0800 18 26 26

Si possible, avant le dépôt de plainte, afin que nous puissions vous guider dans vos démarches.

**3 > Déposer plainte** dans un commissariat ou une gendarmerie.

Nota : en cas d'agression physique, l'officier de police judiciaire vous remettra un document appelé « Réquisition » vous permettant de vous faire examiner par les UMJ (*Unités Médico Judiciaires*).

Un fait d'antisémitisme, aussi infime soit-il, ne doit jamais être toléré mais clairement et systématiquement dénoncé à travers une plainte pénale.

### NOTIONS

#### Qui peut déposer plainte ?

Toute personne majeure ou son représentant légal, si la personne est mineure.

### Comment déposer plainte ?

• Auprès d'un commissariat de police ou auprès d'une gendarmerie qui transmettra après enquête la plainte au Procureur de la République.

• Sous forme d'une lettre adressée directement au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'infraction (en précisant la date de l'incident, le lieu, le type d'acte commis, identité de l'auteur...).

#### *Nota bene : Protection des plaignants*

Si l'audition du plaignant est susceptible de mettre gravement en danger sa vie ou son intégrité physique, le juge peut autoriser :

• Une domiciliation de la victime au commissariat où elle a porté plainte sans que sa véritable adresse soit mentionnée.

• L'enregistrement d'une plainte sans que l'identité du plaignant n'apparaisse dans le dossier de la procédure

#### Conséquences d'un dépôt de plainte

Le Procureur de la République décide seul, au vu des éléments de l'enquête, de la suite à donner à la plainte, c'est-à-dire :

- Soit il engagera des poursuites contre l'auteur des faits
- Soit il classera l'affaire sans suite (*dans cette seconde hypothèse, il est possible dans certains cas de faire un recours de cette décision en se constituant partie civile*)



Lors de l'audience de jugement de la personne auteur des faits, la victime peut solliciter la réparation de son préjudice, qu'il soit moral ou matériel, en se constituant partie civile devant la juridiction saisie et en chiffrant le montant de sa demande de réparation (avec l'aide de son avocat).

### Types d'actes à caractère antisémite

- Agressions physiques ou verbales (insultes, menaces),
- Dégradations et vandalisme de bien d'autrui, de lieux de culte, d'établissements scolaires ou communautaires,
- Profanations,
- Etc.

Dans tous les cas, le caractère antisémite doit être avéré et pouvoir être justifié. Il ne s'agit pas d'englober sous cette terminologie tous les litiges impliquant des personnes de confession juive.

### CONCLUSION

#### NE JAMAIS LAISSER IMPUNI UN ACTE ANTISEMITE !

Il convient d'utiliser les outils que la loi met à la disposition des victimes en faisant condamner la ou les personnes auteur des actes antisémites (cf. pages 22 à 27 : Résultats judiciaires). Seul en effet, le dépôt de ces plaintes permettra :

- Une diminution des faits antisémites par la crainte des auteurs de ces faits d'être poursuivis et condamnés,
- Aux pouvoirs publics d'évaluer le niveau de l'antisémitisme par le nombre de plaintes déposées,

- De recenser plus clairement les actes antisémites,
- D'obtenir des sanctions et l'application rigoureuse des lois en vigueur.

Le Département d'Aide aux Victimes

est à votre écoute

24 h/24 h – 7/7 au

**0 800 18 26 26**

(appel gratuit à partir d'un poste fixe)

**0 800 18 26 26\***

**LE SERVICE DE PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE VEILLE SUR VOTRE SÉCURITÉ DEPUIS PLUS DE 30 ANS**

[www.spcj.org](http://www.spcj.org)

PROTECTION  
FORMATION  
AIDE AUX VICTIMES  
TRAVAUX

FSJU • CRIF • CONSISSOIRE  
\*24/7, APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**0 800 18 26 26\***

ASSISTANCE JURIDIQUE • SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

**INTERVENIR  
ECOUTER  
CONSEILLER  
ASSISTER**

LIAISON AVEC LES SERVICES DE POLICE

\*24/7, APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



## EXEMPLE D'UNE INSTRUCTION SUIVIE PAR LE DAV (Département d'Aide aux Victimes) ET L'AVOCAT DU SPCJ CHARGÉ DE L'AFFAIRE

### Agression par arme blanche en raison de la religion de la victime

#### Septembre 2010

Ouverture d'une information judiciaire auprès d'un Juge d'Instruction au TGI Paris et 5 individus sont mis en examen pour des chefs de violences volontaires ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours, aggravées par trois circonstances (en réunion, avec usage d'une arme, en raison de l'appartenance de la victime à une religion).

Le Juge des Libertés et de la Détention a rendu une ordonnance de refus de placement en détention provisoire des 5 prévenus qui ont été placés sous contrôle judiciaire.

La Licra se constitue Partie Civile auprès des victimes.

#### Septembre 2010

Le Procureur de la République interjette appel de cette ordonnance de refus de placement en détention provisoire.

#### Octobre 2010

Audience devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris. La Cour ordonne la mise en détention provisoire de 2 prévenus et décerne un mandat de dépôt.

#### Octobre 2010

Audience devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris. La Cour ajoute des obligations au contrôle judiciaire de 3 prévenus.

#### Novembre 2010

Audition de la victime devant le Juge d'Instruction.

#### Novembre 2010

Audience devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris. La Cour rejette la demande de mise en liberté de l'un des prévenus.

#### Décembre 2010

Examen psychiatrique de la victime pour évaluer le retentissement psychologique.

#### Décembre 2010

Audience devant la Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Paris. La Cour rejette la demande de mise en liberté de l'un des prévenus.

#### Décembre 2010

Confrontation entre la victime et les prévenus.

#### Juillet 2011

Clôture de l'instruction et renvoi de l'affaire devant le Tribunal.

#### Septembre 2011

**Audience devant le Tribunal de Paris et condamnation des prévenus.**

*N.B. : Dès lors qu'une instruction est ouverte dans une affaire d'antisémitisme portée à notre connaissance, le Département d'Aide aux Victimes du SPCJ mandate un avocat pour assister la victime. La présence d'un avocat, aux côtés de la victime, est recommandée à chaque convocation du Juge d'Instruction jusqu'à la clôture de l'information judiciaire.*

## CE QUE DIT LA LOI



La loi du 3 février 2003 dite « loi Lellouche » a institué le motif raciste pour les infractions et aggrave les peines. Le caractère antisémite d'une infraction est un facteur d'aggravation de la peine. La loi dite « Perben 2 » a allongé à un an le délai de prescription pour les délits de racisme de la loi du 29 juillet 1881. Pour que les juges puissent apprécier l'existence réelle du caractère raciste d'une infraction (insulte, violence, diffamation, ...), une définition objective a été codifiée.

Le caractère raciste est caractérisé « lorsque l'infraction est précédée, accompagnée et suivie de propos, écrit, images, objets ou actes portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Il est donc essentiel d'indiquer le caractère antisémite d'une infraction lors du dépôt de plainte pour que la circonstance aggravante soit retenue. En réparation de son préjudice moral, la victime pourra solliciter des dommages et intérêts à l'audience. Les dispositions du Code Pénal définissent les infractions à caractère raciste.

### LES INJURES

L'injure publique est un délit et peut être passible de peine de prison et/ou d'amende. Le délit d'injure à caractère raciste est défini par les articles 29 alinéa 2 et 33 alinéa 3 de la loi sur la liberté de la presse : « Toute expression outrageante, terme ou mépris ou invective qui ne renferme l'imputation

d'aucun fait... envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance (...) à une religion déterminée ». Ce qui est pris en compte ce sont les mots prononcés comme par exemple « sale juif ».

### INCITATION À LA HAINE RACIALE

Défini par l'article 24 de la loi sur la liberté de la presse : « Ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe à raison (...) d'une religion déterminée seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement ».

### LES VIOLENCES

La violence représente « une atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne ». Le caractère antisémite des violences aggrave la peine et les auteurs sont punis de :

- 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende pour des violences ayant entraîné une ITT\* inférieure à 8 jours.
- 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende pour des violences ayant entraîné une ITT\* supérieure à 8 jours.

### LES ATTEINTES AUX BIENS D'AUTRUI

En cas de destruction, dégradation et détérioration d'un bien, la peine d'emprisonnement est de 3 ans et de 45 000 € d'amende (article 322-2 Code Pénal). En cas d'atteinte à un lieu de culte, à un établissement scolaire, éducatif et de loisirs ou à un véhicule transportant des enfants la peine est de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (article 322-3 Code Pénal).

L'atteinte par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de toute autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de 10 ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende (article 322-6 du Code Pénal).

\* ITT = Interruption Temporaire de Travail





## STRATÉGIE DU DISCOURS ANTIIONISTE POUR ÉCHAPPER À L'ACCUSATION D'ANTISÉMITISME

### *VERS UNE INQUISITION ANTIIONISTE ?*

*Par Samuel Binyamin,  
Directeur du Centre de Recherche et de Documentation  
sur l'Antisémitisme (CRDA)*

## ANTIIONISME ET ANTIÉMITISME

*Par Shmuel Trigano,  
professeur des universités*

## LE FRONT NATIONAL, LES JUIFS ET L'ANTIÉMITISME

*Par Gabriel Tannenbaum,  
chercheur au Centre de Recherche et de Documentation  
sur l'Antisémitisme (CRDA)*

## STRATÉGIE DU DISCOURS ANTISIONISTE POUR ÉCHAPPER À L'ACCUSATION D'ANTISÉMITISME

### *Vers une Inquisition antisioniste ?*

Par Samuel Binyamin,

Directeur du Centre de Recherche et de Documentation sur l'Antisémitisme (CRDA)

Depuis 10 ans Israël fait face à une campagne de haine sans précédent qui a entraîné, en France notamment, une recrudescence de la haine et de la violence anti-juive, ce que l'on appelait autrefois l'antisémitisme.

Autrefois, car cette notion a été tellement malmenée qu'elle risque bientôt de devenir inefficace. Inefficace, tout d'abord parce qu'il suffit de remplacer le mot «Juif» par celui de sioniste ou d'Israël, pour ne plus être inquiété, ni par la justice, ni par la vindicte populaire, traitement autrefois réservé aux antisémites notoires. Mais les mécanismes de neutralisation de l'accusation d'antisémitisme sont bien plus profonds et complexes que ce tour de passe-passe sémantique. La lutte contre l'antisémitisme, perçue comme un obstacle majeur au développement de la campagne politique de diabolisation d'Israël, en devient l'une de ses cibles. Après la thèse selon laquelle, elle sert à empêcher toute critique d'Israël et à couvrir ses crimes, vient celle bien plus pernicieuse d'accuser les Juifs d'être les responsables de l'antisémitisme, en créant l'amalgame entre Israël et les Juifs. Autrement dit, si tous les Juifs étaient antisionistes, échapperaient-ils à la haine et la violence ? Est-ce donc l'Inquisition antisioniste la solution à l'antisémitisme ?

### **1- De la haine d'Israël à la haine du Juif : la difficulté de faire reconnaître le lien de causalité**

Commençons par quelques réflexions sur la question du lien de causalité entre la campagne de haine contre Israël et la haine du Juif.

Il s'agit là, de la question fondamentale dans le traitement du fléau contemporain de la haine du Juif. Les organismes de lutte contre l'antisémitisme essaient depuis plus de 10 ans d'alerter sur la singularité du phénomène antisémite contemporain, en démontrant cette causalité, non pas nouvelle, mais devenue la faille principale par laquelle l'essentiel de la propagande anti-juive s'exprime aujourd'hui. Ne pas reconnaître que l'incitation à la haine du sioniste entraîne la violence anti-juive, c'est renoncer à s'attaquer aux sources du problème de l'antisémitisme contemporain.

Le récit de l'agression de Monsieur D.E est une triste illustration des conséquences de cette haine du sioniste que l'on cultive impunément et qui trouve comme exutoire, un homme de 50 ans que l'on frappe violemment parce qu'il porte sur la tête une kippa, récemment devenue un symbole de complicité du «génocide» palestinien<sup>1</sup>.



**« NE PAS RECONNAITRE QUE  
L'INCITATION A LA HAINE DU SIONISTE  
ENTRAINE LA VIOLENCE ANTI-JUIVE, C'EST  
RENONCER A S'ATTAQUER  
AUX SOURCES DU PROBLEME  
DE L'ANTISEMITISME CONTEMPORAIN »**

Bien loin d'une reconnaissance d'un lien de causalité entre la haine d'Israël et la haine du Juif, le discours

<sup>1</sup> Voir l'interview de Monsieur D.E en 3ème de couverture du rapport sur l'antisémitisme 2011

antisioniste a réussi à neutraliser l'accusation d'antisémitisme. Ce constat est le résultat d'une stratégie qui peut s'analyser autour de trois mécanismes :

- > **1.** La légitimation de la campagne de haine contre Israël, grâce notamment au travail de la campagne BDS.
- > **2.** Avancer l'idée que les Juifs sionistes sont responsables de l'antisémitisme, car en soutenant Israël, ils font l'amalgame entre Israël et les Juifs.
- > **3.** Jeter le discrédit sur les fers de lance de la lutte contre l'antisémitisme et de la défense d'Israël.

## 2- La campagne BDS : l'appareil de légitimation de la haine d'Israël et des Juifs sionistes

L'idée de la campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS), a pris racine dans la dynamique anti-Israélienne et antisémite de la conférence de Durban en 2001.



Dès l'année suivante, le boycott universitaire contre Israël s'organise, puis le boycott culturel en 2004, avant de prendre la forme plus aboutie que l'on connaît aujourd'hui, l'Appel BDS signé en 2005, et le lancement d'une campagne internationale de boycott contre l'Etat hébreu.

Le mouvement BDS, dirigé par des palestiniens, essaie depuis sa création, d'infiltrer le tissu associatif des sociétés occidentales, afin de recruter le plus grand nombre d'occidentaux, à cette guerre qu'ils mènent contre Israël. Pour ce faire ils ont mis en place des coordinateurs chargés de faire appliquer les directives palestiniennes, et bénéficient du relais des organisations locales de soutien au peuple palestinien, pour

s'implanter et influencer le milieu associatif local. Ayant du mal à démarrer en France, ils ont dû attendre 2009 pour débiter leur implantation, en exploitant l'émotion suscitée par l'Opération Plomb durci à Gaza.

### « UNE CAMPAGNE RACISTE QUI PRONE LE DROIT DES PALESTINIENS A L'AUTODETERMINATION MAIS EN NIANT CELUI DU PEUPLE JUIF. »

Si l'on cherche les objectifs du mouvement BDS, à peine cachés derrière un soit disant combat pour le droit international, on s'aperçoit assez facilement qu'il s'agit en réalité d'une campagne, dont le but est la destruction de l'Etat d'Israël et l'instauration d'un Etat unique<sup>2</sup>. Une campagne raciste qui prône le droit des palestiniens à l'autodétermination mais en niant celui du peuple juif.

Ainsi, grâce à une communication minutieusement pensée, ils arrivent à se faire passer pour un mouvement pacifiste demandant le respect du droit international, alors qu'ils combattent la normalisation des relations entre israéliens et palestiniens, qu'ils refusent le principe de deux Etats pour deux peuples. Un mouvement tellement pacifiste qu'il prône, finalement, le conflit et la guerre perpétuelle entre palestiniens et israéliens<sup>3</sup>.

La diabolisation d'Israël et, le manque de complexité dans la représentation des deux protagonistes du conflit, devraient suffire à les mettre en garde. Mais la propagande fait appel à d'autres récepteurs que la raison, elle vient interpeller l'émotion, les représentations.



<sup>2</sup> [http://www.info-palestine.net/article.php?id\\_article=2151](http://www.info-palestine.net/article.php?id_article=2151) • <sup>3</sup> <http://www.bdsmovement.net/call#.Tx7heHYkhLo>

La propagande nazie avait bien réussi à infecter les esprits les plus éclairés d'Allemagne, si bien qu'après la guerre les techniques de propagande ont été analysées par l'Institute For Propaganda Analysis, afin d'apprendre au public à déceler les techniques de propagande et à s'en préserver. Un des membres de l'IPA, Clyde Miller synthétisait en parlant de quatre leviers :

1. **Levier d'adhésion** : faire accepter une personne, une idée ou un parti comme « bon » en l'associant à des mots ou symboles « bons »
2. **Levier de rejet** : l'opération inverse avec des symboles du mal ou de valeurs détestées
3. **Levier d'autorité** : récupérer le prestige d'un homme ou d'une institution ou exagérer la valeur exemplaire d'un cas pour faire approuver ou rejeter l'idée
4. **Levier de conformité** : faire appel au poids de la masse des partisans ou à l'appartenance à une entité supérieure, Nation, Eglise pour obtenir l'adhésion

Ou encore dans les années 50, J.M. Domenach proposait la grille suivante :

1. La simplification et le choix d'un ennemi unique
2. Le grossissement et la défiguration des faits (ce qui ne signifie pas le mensonge systématique)
3. L'orchestration dans la répétition des thèmes principaux
4. La « transfusion » qui est l'emploi des mythes préexistants et affects collectifs mobilisés au service de la cause
5. Le principe d'unanimité et de contagion : la pression conformiste du groupe sur l'individu.

**Comment la campagne BDS utilise la propagande comme méthode de communication :**

**Levier d'adhésion :**

Pacifistes, non-violent, humanistes, pour l'application du droit international, pour le respect des droits

de l'homme, pour l'éthique, solidaires, femmes, enfants, villages, maisons.

**Levier de rejet :**

Apartheid, criminelle, colonisation, occupation, blocus, tueurs d'enfants, raciste, génocide, nazi, mur, soldat, colon, implantation.

**Levier d'autorité :**

Utilisation de cautions morales : Stéphane Hessel, artistes connus, sportifs connus, universités prestigieuses, ONG de renom, députés, Juifs, Israéliens.

**Levier de conformité :**

Le poids de la masse : communiquer sur les actions et les soutiens pour donner l'impression d'une contagion (médiatiser des actions ou des campagnes organisées à l'échelle mondiale pour donner l'impression d'un effet de masse, faire adhérer à la campagne des grands syndicats).

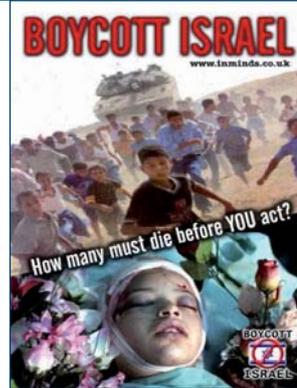
**La « transfusion » :**

La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, la lutte des noirs pour leurs droits civiques.

Shoah, nazi, génocide, crime contre l'humanité, colonisation, barbelés.

**« EN FAISANT CROIRE QU'IL S'AGIT  
D'UNE CAMPAGNE POUR LE DROIT  
INTERNATIONAL, IL TENDE DE  
LEGITIMER CETTE CAMPAGNE DE HAINE  
BELLIQUEUSE CONTRE ISRAËL »**

Et c'est là le principal danger que génère ce mouvement palestinien BDS. En faisant croire qu'il s'agit d'une campagne pour le droit international, il tente de légitimer cette campagne de haine belliqueuse contre Israël. Ainsi des militants des droits de l'homme, certains de bonne foi peut être, se



laissent manipuler en pensant lutter pour une cause juste et louable, sans se rendre compte (peut être aussi) qu'ils sont sous l'effet d'une propagande criminogène pour les Juifs, ayant pour but de diaboliser Israël et les sionistes.

Pis encore, leur recherche incessante de cautions morales, acceptant d'associer leurs noms à cette campagne de diabolisation, démontre leur souci sournois de respectabilité.

Chacune d'elles porte la responsabilité de la légitimation de cette campagne propagandiste, incitant à la haine du juif sioniste. L'exemple des cautions morales illustre bien comment les efforts de légitimation de la campagne de haine d'Israël, ont pour effet de rendre inaudible la question du lien de causalité avec la haine anti-juive et, donc neutralise la lutte contre l'antisémitisme en empêchant de reconnaître ce qui alimente le phénomène.

Si l'on prend le cas de Stéphane Hessel, ayant vendu son livre « Indignez vous » à plus de 6 millions d'exemplaires dans le monde, comment faire entendre que la campagne à laquelle il apporte son soutien, attise, in fine, la haine des Juifs ? C'est de toute évidence plus difficile et, c'est le but. De la même manière que Marine Le Pen tente de dé-diaboliser le Front National, de se redonner une respectabilité en voulant échapper à toute accusation d'antisémitisme, la campagne BDS cherche, elle aussi, à échapper à tout prix à l'accusation d'antisémitisme. C'est pourquoi elle met en exergue les Juifs antisionistes qui adhèrent à leur campagne. Mais là il s'agit d'un mécanisme de neutralisation de la lutte contre l'antisémitisme plus complexe et plus pernicieux. La présence de Juifs garantit d'échapper à l'accusation d'antisémitisme et permet en plus de prouver que finalement ce sont les Juifs sionistes, en soutenant Israël, qui créent l'amalgame entre Israël les Juifs.

<sup>4</sup> <http://www.silviacattori.net/article584.html>

### 3- Du soutien juif à Israël à la haine du juif : le renversement du lien de causalité

Pour Omar Barghouti, l'un des fondateurs de la campagne BDS, dire que la campagne BDS est antisémite est en soit antisémite car c'est faire l'amalgame entre les Juifs et Israël<sup>4</sup>.

Analysons la dangerosité de cette idée. La haine à l'égard d'Israël est légitime et donc il appartient aux Juifs de se désolidariser publiquement d'Israël pour éviter que la haine ne les atteigne. Il sous entend donc que la violence anti-juive serait légitime dès lors que les Juifs s'identifient, s'amalgament à Israël.



**« MAIS PLUS GRAVE QUE CELA, C'EST LE DEBUT D'UNE NOUVELLE FORME D'INQUISITION. LE JUIF QUI NE SE CONVERTIT PAS A L'ANTISIONISME DOIT ETRE COMBATTU »**

C'est donc avant tout l'aveu que cette campagne provoque la haine du Juif, *in fine*. Mais plus grave encore, **c'est le début d'une nouvelle forme d'inquisition. Le Juif qui ne se convertit pas à l'antisionisme doit être combattu.**

Il faudrait donc que les Juifs se désolidarisent d'Israël pour échapper aux violences qu'ils subissent.

Il faudrait que les Juifs renoncent publiquement à l'idée que le peuple Juif a un droit à l'auto-détermination comme tous les autres peuples.

Il faudrait que les Juifs condamnent haut et fort, les crimes inventés, commis par l'Etat d'Israël.

Il faudrait qu'ils se désolidarisent, alors, des prétendus crimes contre l'humanité, du génocide, de l'apartheid. Car s'ils ne le font pas, ils en deviendraient les complices ! C'est donc cette complicité qui justifierait la violence exercée contre eux et la haine qu'ils suscitent.

Il faudrait que les Juifs se convertissent à la nouvelle religion antisioniste.

Et pourquoi pas bientôt chasser de France tous les juifs sionistes qui n'ont pas accepté de se convertir et de prouver leur antisionisme !!

Cet argumentaire, ajouté à la propagande antisioniste fortement martelée, a de quoi convaincre certains juifs, qui pensent peut être prouver par leur engagement que les Juifs ne sont pas tous comme les monstres sionistes dont ils parlent. Se désolidarisant d'Israël, ils évitent, par là même, l'opprobre qu'eux mêmes et leurs nouveaux partenaires jettent sur les Juifs sionistes, qui demandent le droit légitime à l'autodétermination et, à la souveraineté politique.

#### 4- Jeter le discrédit sur le CRIF, les intellectuels juifs sionistes et les acteurs communautaires



Le troisième mécanisme de cette neutralisation, est de jeter le discrédit sur les défenseurs et les représentants de la lutte contre l'antisémitisme. Par la même occasion celle-ci sera elle même entachée de la suspicion d'être instrumentalisée afin d'empêcher toute critique d'Israël<sup>5</sup>.

#### La campagne de haine contre le CRIF

Elle s'articule autour de trois messages principaux :

- Le CRIF est une officine de l'ambassade d'Israël
- Le CRIF et le lobby sioniste
- Le CRIF censeur liberticide

La critique, au delà de friser avec les théories conspirationnistes antisémites, ne semble pas leur donner le sens de l'introspection. La critique provient de ceux qui importent le conflit israélo-palestinien en France, en organisant une campagne ordonnée par le BNC palestinien. Elle provient de ceux qui organisent l'envoi d'un bateau français pour affronter l'armée israélienne, ceux qui ne font qu'appuyer les demandes de la mission diplomatique de la Palestine en France.

Concernant le lobbying, la critique vient des champions du lobbying. Ils ne cessent d'en faire, sur les élus des conseils régionaux, des municipalités, les députés, les syndicats.

Et en ce qui concerne la censure liberticide du CRIF, c'est peut être la critique la plus osée. La campagne BDS ne cesse de faire pression sur les artistes, les directeurs de salles de spectacles, les invités, pour les inciter à annuler l'événement ou à ne pas y participer. <sup>6</sup>

**« VOICI LE TROISIEME MECANISME DE CETTE NEUTRALISATION : DISCREDITER LA PAROLE DES DEFENSEURS DE LA LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME, AFIN DE PERMETTRE À LA CAMPAGNE DE DELEGITIMATION ET DE HAINE D'ISRAËL DE SE DEVELOPPER EN FRANCE »**

Cette campagne de diffamation a pour but de délégitimer les symboles représentatifs des soutiens d'Israël en France. Il est impératif pour cette campagne de jeter le discrédit sur toute personne qui ose faire parler la voix d'Israël, preuve de leur tolérance pour le débat démocratique. Une fois le discrédit jeté, leurs paroles n'ont plus de valeur et l'on

<sup>5</sup> <http://www.silviacattori.net/article584.html> • <sup>6</sup> [http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=595:la-musique-klezmer-ne-doit-pas-servir-a-blanchir-letat-disrael-de-sa-politique-dapartheid&catid=9:evenements-bds-france](http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=595:la-musique-klezmer-ne-doit-pas-servir-a-blanchir-letat-disrael-de-sa-politique-dapartheid&catid=9:evenements-bds-france)

n'a pas besoin de débattre du fond. Et si ça ne suffit pas on ira jusqu'à expliquer que la lutte contre l'antisémitisme est une tactique pour empêcher de parler des crimes d'Israël, sans aucun respect pour les victimes de ces agressions racistes.



### 5- Les conséquences de la neutralisation de la lutte contre l'antisémitisme : dégradation de l'image des Juifs en France et banalisation de la haine anti-juive

La non reconnaissance des sources de l'antisémitisme contemporain, permet à la haine d'Israël de se développer en toute impunité, en causant des dégâts irréparables.

Cette campagne de diabolisation, ajoutée à l'anathème jeté sur les Juifs «sionistes» de France et leurs représentants, ont entraîné une grande détérioration de l'image du Juif en France. Les voix juives ne sont plus respectées par leurs adversaires. Elles sont neutralisées par une communication très offensive, violente et haineuse à leur égard.

La stigmatisation des Juifs sionistes ne cesse d'augmenter en France sans que personne ne s'en indigne.

En à peine quatre mois, on peut s'apercevoir que la liste est déjà très longue : un concert de musique classique avec l'orchestre philharmonique d'Israël, le festival de musique Klezmer, le concert d'un artiste israélien, un colloque sur la santé organisé par une université israélienne et sa soirée de gala, une dégustation de vins israéliens, un salon sur l'immobilier en Israël, une conférence de l'ambassadeur d'Israël donnée au centre Maïmonide de Montpellier.

Bientôt essaiera-t-on d'intimider à l'aéroport les Juifs qui décident d'aller voir leurs familles en Israël ? Trouvera-t-on cela toujours normal ?

Où commencera-t-on à s'indigner du sort réservé aux Juifs français accusés de complicité de crimes inventés avec la même fabulation qui caractérisait l'accusation de crime rituel des Juifs au Moyen-Age ?

Va-t-on entendre des voix non juives, puisque la parole juive est discréditée, s'élever pour dénoncer cette campagne de haine qui frappe en France et qui fournit le mobile à des épris de violence pour frapper un homme à terre juste parce qu'il est juif ?

Au lieu de chercher l'indignation aux quatre coins du monde, commençons par s'indigner de ce qui se passe sous nos yeux.

> Samuel Binyamin

Illustration de cette stigmatisation sous silence, un phénomène récent et particulièrement inquiétant : les événements culturels juifs commencent à être la cible d'actions d'intimidation de la part des instigateurs de la haine d'Israël. Les participants juifs sont traités de complices des crimes abominables qu'ils prêtent par hérésie à Israël.



## ANTISIONISME ET ANTISÉMITISME\*

par Shmuel Trigano, professeur des universités

L'antisionisme est une idéologie qui dénie aux Juifs le droit à l'autodétermination et à la souveraineté sous le prétexte qu'ils ne constituent pas un peuple. Contrairement à ses dires, son intention n'est pas la seule critique de la politique de tel ou tel gouvernement israélien – ce qui serait bien sûr acceptable<sup>1</sup> - mais la contestation de l'existence même de l'Etat d'Israël. On fait, en droit constitutionnel, la distinction entre Etat et gouvernement. Les gouvernements en régime démocratique sont temporaires alors que l'Etat est permanent et intangible. Critiquer la politique d'un gouvernement n'est pas critiquer l'Etat qu'il représente à un moment donné. Dans ce cas-là, ce serait comme si on critiquait l'existence même de la République pour contester la politique de la République dans tel ou tel domaine (le nationalisme corse par exemple).

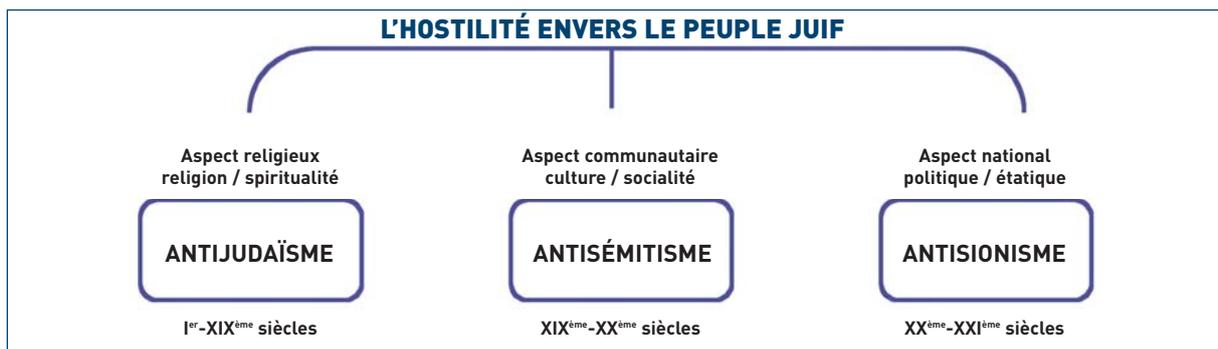
Il faut aller plus loin dans les apparences. Comme il conteste la condition de peuple aux Juifs tels qu'ils sont organisés sous la forme d'un Etat - l'Etat d'Israël -, l'antisionisme conduit nécessairement, quoique la plupart du temps en Occident implicitement, à prôner l'extermination des Juifs parmi ses habitants dans la mesure où l'on peut supposer que ceux-ci n'accepteraient pas de se faire harakiri.

L'antisionisme fait par contre objectivement l'apologie du nationalisme palestinien et de son slogan prônant la « Palestine laïque et démocratique » ou celle de l'extrême gauche israélienne prônant « l'Etat de tous ses citoyens », c'est à dire le sacrifice de l'identité nationale d'Israël au profit d'une Palestine dont la future constitution déclare qu'elle sera « arabe » avec l'islam comme source du droit.

De ce fait, l'antisionisme dans son prolongement exterminationniste n'est pas une opinion parmi d'autres opinions, ni une opinion respectable. On comprend que pour le « justifier » ses zéloteurs font un effort international pour imposer à Israël l'image d'un régime pratiquant l'apartheid de façon à le mettre au ban des nations et de la morale afin de lui porter « moralement » le coup fatal. Le boycott mondial d'Israël joue le spectacle de l'amoralité d'Israël afin de cacher l'intention exterminationniste inavouable de l'antisionisme.

### LES ORIGINES

De ce point de vue, l'antisionisme est une mutation de l'hostilité envers le peuple juif. Elle a une longue histoire. Cette hostilité a pris pour cible à travers l'histoire toutes les facettes de son existence.

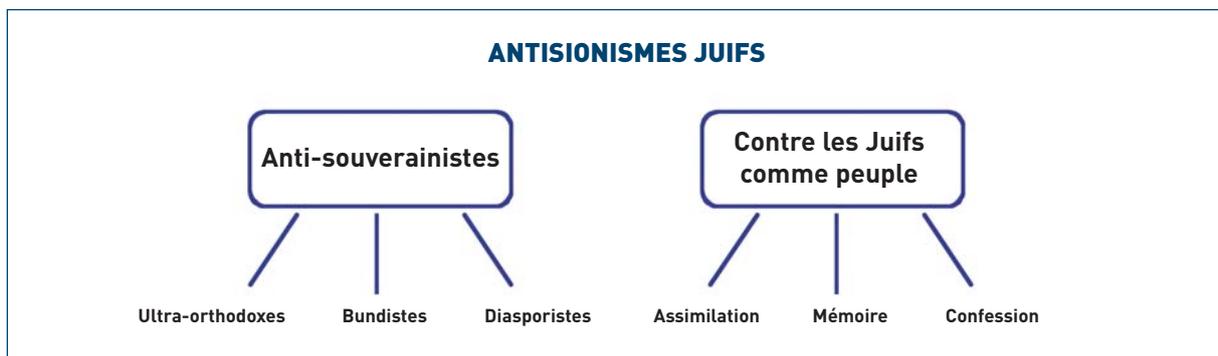


Plus on avance dans l'histoire, plus la mutation de cette hostilité peut cumuler des caractéristiques des époques précédentes. Par exemple, il est clair qu'accuser aujourd'hui Israël de tuer des enfants de façon préméditée (la mort de l'enfant Al Dura fut l'archétype de ce mensonge) vient tout droit d'un mythe de l'antijudaïsme : l'accusation de crime rituel.

## L'ANTISIONISME DES JUIFS

Il y a cependant un antisionisme des Juifs qui peuvent rejeter dans le sionisme deux hypothèses sous-jacentes :

- \*le principe même de la souveraineté
- \*l'affirmation de la condition de peuple



Dans le premier cas, la condition collective (l'existence d'un peuple) est assumée par les antisionistes et connaît 3 versions différentes.

Dans le deuxième cas, elle est récusée au profit d'une définition individualiste de la condition juive. Ici aussi, trois stratégies identitaires supportent cette orientation (assimilation pure et simple, mémoire conjuguant la condition juive au passé, confessionnalisation s'identifiant à une spiritualité désincarnée : le cas des « Israélites »).

L'antisionisme des Juifs pouvait être une opinion avant la création de l'Etat. Une fois l'Etat créé, il rejoindrait l'idéologie exterminationniste s'il appelait à la disparition de la plus importante communauté juive du monde sur le plan démographique. Il pourrait par contre la considérer comme une communauté juive parmi d'autres, à l'existence légitime quelque soit l'opinion que l'on peut avoir vis à vis de sa réalité d'Etat.

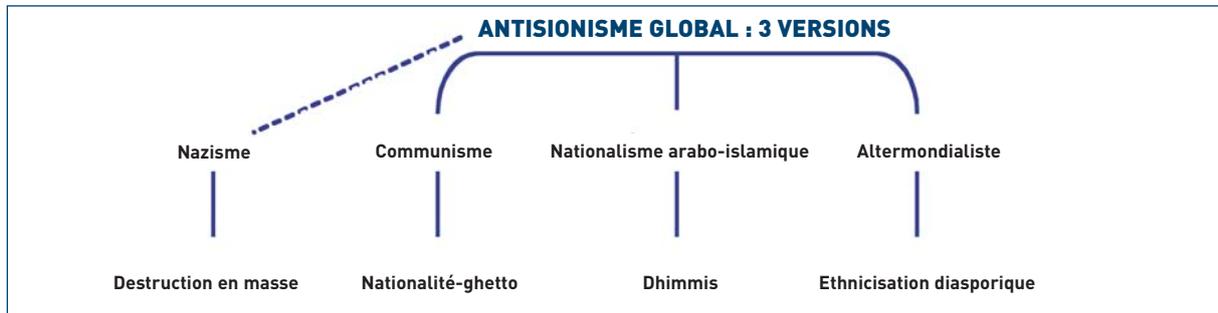
Tous les courants de l'antisionisme juif ont disparu dans la tourmente de la Shoah à l'aune de laquelle ils ont prouvé leur impéritie pour la survie des Juifs. Seul le sionisme leur survécut.

La Shoah fut la démonstration de ce que les Juifs comme peuple n'avaient pas encore trouvé leur place dans la modernité démocratique : ils furent détruits en masse comme un peuple alors qu'ils étaient des citoyens individuels de leurs pays respectifs. Le sionisme est venu restaurer la condition juive dans la démocratie.

Cette réalité explique pourquoi la manipulation du symbole de la Shoah joue un rôle capital dans l'antisionisme car la Shoah est la critique objective la plus radicale des solutions pour l'existence juive que prônent les négateurs de l'État d'Israël.

## L'ANTISIONISME GLOBAL

On dénombre 3 formes d'antisionisme dans l'histoire qui impliquent 3 « solutions » de la question juive, c'est à dire de l'existence d'un peuple juif.



La forme est apparue dans les années 1930. Pour le communisme, le sionisme est un nationalisme bourgeois réactionnaire. Pour le monde arabo-islamique, c'est la rébellion du dhimmi contre le Coran, d'une nation dominée contre ses maîtres. Pour les altermondialistes, il incarne la survivance de l'Etat-nation, d'une identité à la nuque raide qui s'oppose au mondialisme et au métissage culturel.

Cependant derrière ces différentes recompositions, c'est la politique de l'antisémitisme classique qui refait surface.

\*De 1927 à 1953, les Juifs sont dénoncés comme sionistes par le pouvoir communiste.

-Le procès Slansky en Tchécoslovaquie (11 juifs sur 14 accusés) leur reproche un « complot trotskyste-sioniste-titoïste ».

-Le procès des blouses blanches en URSS (6 Juifs sur 9) accuse les Juifs d'être des « agents du sionisme ». (« Les juifs : des bêtes sous formes humaines »).

-Dans les années 1970, apparaît en Pologne un antisémitisme sans Juifs,

-et l'antisionisme devient un thème central de la propagande soviétique (avec les thèmes qu'on connaît aujourd'hui : fascisme, impérialisme, racisme, colonialisme).

\***Pour le monde arabo-musulman**, l'union d'Hitler et du Mufti de Jérusalem, figure de proue du nationalisme arabe et dignitaire de l'Allemagne nazie, le refuge trouvé en Egypte et en Syrie par le Mufti et les nazis en fuite, notamment l'adjoint de Goebbels, Van Leers, constituent autant d'événements qui devaient préparer une telle évolution.

On y retrouve l'influence ou la proximité du nazisme qui voue, lui, les Juifs comme peuple à l'extermination, tranchant ainsi sur l'antisémitisme du XIX<sup>e</sup> siècle.

Hitler évoque le sionisme et écrit dans Mein Kampf :

*« Ils n'ont pas du tout l'intention d'édifier en Palestine un Etat juif pour aller s'y fixer ; ils ont simplement en vue d'y établir l'organisation centrale de leur entreprise charlatanesque d'internationalisme universel ; elle serait un lieu d'asile pour tous les gredins démasqués et une école supérieure pour les futurs bareleurs ».*

De nombreux textes du Mufti surenchérisent sur l'argument d'Hitler. On en retrouve des échos dans l'antisionisme palestinien. Dans la Charte de l'O.L.P., jamais abrogée juridiquement, les articles :



Art 22 : « Israël est l'instrument du mouvement sioniste et la base géographique de l'impérialisme mondial ». Complot mondial.

Art 23 : l'OLP demande à « tous les Etats soucieux de maintenir des relations amicales entre les peuples et de veiller à la loyauté de leurs citoyens à leurs pays respectifs, de considérer le sionisme comme un mouvement illégal et d'en proscrire l'activité ». Incitation à la haine raciale et responsabilité collective des Juifs du monde entier.

Art 9 « La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine »

Art 17 « il s'ensuit que la nation arabe doit mobiliser tout son potentiel militaire, humain, moral et spirituel » à cette fin. Destruction totale.

## L'ANTISIONISME ARABO-MUSULMAN

L'antisionisme arabo-musulman refait surface aujourd'hui dans le monde et en Europe pour converger avec celui des altermondialistes et de la nouvelle gauche, des courants tenant le haut du pavé dans les campus occidentaux et l'intelligentsia.

On ignore en règle générale l'histoire de cet antisionisme qui n'est pas récent et qui s'est illustré dans l'histoire avec la fin des communautés juives en terres d'islam dès les années 1920, c'est à dire avant même qu'il y ait un Etat d'Israël et a fortiori bien avant la guerre de 1967. Son lien avec l'antisémitisme est évident. Entre les années 1930 et 1970, le destin des Juifs de tous les pays d'islam fut décidé massivement dans un mouvement transnational et transétatique. Sous prétexte de l'accusation de « sionisme » et en vertu d'une responsabilité collective, ils furent exclus ou expulsés, en totalité ou en très grosse proportion, de tous ces pays où ils étaient installés bien avant l'islam. Ils n'étaient pas israéliens, ni nécessairement engagés dans le sionisme (la preuve est que les Juifs communistes ou soutiens du nationalisme arabe furent également concernés), ni à la tête d'une armée qui aurait menacé les nouveaux Etats arabes. C'est en fonction d'un ressort typique de l'antisémitisme, la responsabilité collective, qu'ils furent l'objet d'un véritable « statut des Juifs », partagé par les communautés juives de 10 pays arabo-musulmans.

Un ensemble de dispositifs juridiques, économiques, politiques isola les Juifs dans la société. On peut identifier 6 dispositifs que les faits historiques attestent : dénationalisation, discrimination juridique, isolement et séquestration des personnes, spoliation économique, discrimination socio-économique, événement pogromique<sup>2</sup>.

Le propre de l'antisionisme est, comme ces éléments d'histoire l'illustrent, de s'attaquer aux Juifs locaux et pas uniquement aux « sionistes » ni aux Israéliens. La cause idéologique avancée cible Israël, qui est l'élément nouveau de la condition juive depuis la deuxième guerre mondiale mais à travers lui c'est toujours l'existence des Juifs comme peuple (et communauté car l'accusation contre Israël s'accompagne toujours de la dénonciation de la communauté juive définie comme « lobby ») qui est visée, hier comme aujourd'hui, à cette différence près que ce peuple est désormais souverain dans l'Etat d'Israël, ce qui change radicalement la condition juive.

\*A partir de *Controverses*, n° 14, mai 2010 «Editions de l'Eclat»

*1 A condition qu'elle ne soit pas abusive car si la virulence envers Israël caractérise les antisionistes, leur indulgence pour toute une gamme de scandales politiques internationaux, et notamment dans le monde arabo-musulman et en premier lieu chez les Palestiniens extrêmement loin de l'innocence qu'on leur suppose couramment, est très significative de leur morale, sélective et instrumentale.*

*2 Cf. S. Trigano (ed) La fin du judaïsme en terres d'islam, Denoël, 2006.*

## LE FRONT NATIONAL, LES JUIFS ET L'ANTISÉMITISME

Par Gabriel Tannenbaum, chercheur au Centre de Recherche et de Documentation sur l'Antisémitisme (CRDA)

Depuis le début de l'année 2012, le Grand Rabbin de France multiplie les déclarations publiques expliquant que *« l'idéologie du Front National est incompatible avec les valeurs du Judaïsme »*.

Qu'est ce qui peut bien pousser le leader spirituel de la communauté juive à éveiller les consciences des Juifs de l'hexagone ?

Il faut savoir que la nouvelle direction du FN, avec à sa tête Marine Le Pen a considérablement augmenté le potentiel de réussite électorale de la première formation d'extrême droite française. Lorsque Marine Le Pen a pris le contrôle du Front National en Janvier 2011, elle s'est fixée comme objectif prioritaire de dé-diaboliser le FN, d'en faire un parti comme les autres, fréquentable.

Un an plus tard grâce à une habile campagne de communication le pari de Marine Le Pen est en passe de réussir : les intentions de vote sont en augmentation permanente, les adhésions progressent et surtout le discours frontiste s'est banalisé, allant jusqu'à pénétrer des milieux jusque là hermétiques à ses idées - comme notamment chez certains Juifs.

### LES JUIFS : OUTIL MARKETING DU FN POUR LISSER SON IMAGE

En effet, on observe que l'un des outils majeurs du plan de communication du FN est une approche nouvelle vis-à-vis de la communauté juive. Les récentes déclarations de Marine Le Pen ne laissent aucun doute quant à cette nouvelle stratégie de séduction.

> **Le 07 janvier 2011**, Marine Le Pen donne une interview au journal Ha'aretz et déclare : *« l'antisémitisme qui se développe de nos jours est islamique et lié au conflit israélo – palestinien. Actuellement en France, il y a des zones importantes où il n'est pas bon d'être juif, une femme, un homosexuel, ou même un français blanc ordinaire »*.

> **Le 03 février 2011**, Marine Le Pen donne une interview au journal Le Point et, déclare : *« tout le monde sait ce qui s'est passé dans les camps et dans quelles conditions. Ce qui s'est passé est le summum de la barbarie »*. Et elle rajoute : *« tous ceux qui font preuve d'ambiguïté sur le sujet m'agacent au plus haut point »*.

> **Le 30 mars 2011**, Marine Le Pen donne une interview à la radio israélienne 90FM et, déclare : *« le FN n'est pas un danger pour les Français juifs, bien au contraire. Je crois savoir, car j'ai un certain nombre d'amis juifs, que leur situation dans certains quartiers est de plus en plus difficile et qu'ils comptent sur le FN pour avoir une attitude protectrice à leur égard »*.

Mais les déclarations et interviews de Marine Le Pen rencontrent encore beaucoup de suspicion au sein de la Communauté juive.

## LA DÉ-DIABOLISATION : UNE OPERATION DE RELOOKING EXTRÊME

L'opération marketing consistant à modifier la perception habituelle du public envers le FN, en lui correspondant l'image d'une formation politique lisse et sans reproche, ne serait pas complète sans la nécessaire dissimulation des militants frontistes les plus gênants.

De fait, depuis que Marine Le Pen est à la tête du FN, une bonne dizaine de militants a été congédiée ou mise à l'écart.

**En réalité, il s'agit d'un leurre, d'une véritable opération d'intoxication, car la composition de l'entourage de Marine Le Pen se révèle être d'une tout autre nature.**

**Parmi ses proches et plus fidèles soutiens se trouvent des activistes d'ultra-droite qui agissent en toute discrétion à l'intérieur de la machine frontiste ou à sa marge, mais toujours en parfaite harmonie avec Marine Le Pen ou son staff.**

Les journalistes spécialisés *Abel Mestre* et *Caroline Monnot* du journal le Monde, dans leur dernier ouvrage « Le système LE PEN » paru en Septembre 2011, estiment que :

« le FN version Marine Le Pen est plus jeune, plus lisse et, plus soucieux de respectabilité que celui de son père. La nouvelle présidente du FN veut jouer dans la cour des grands et s'en donne les moyens. Mais, loin du personnage présentable qu'elle laisse paraître dans les médias, elle est en fait entourée de certains représentants de l'extrême droite la plus dure et d'individus troubles, dont les liens avec l'appareil du FN ont été jusqu'à présent habilement dissimulés ».

Le FN prend un soin tout particulier à minimiser - voir à occulter - la présence de certaines personnes gravitant autour de Marine Le Pen.

Ainsi le budget dédié à la communication du FN a été confié à un activiste radical bien connu de la scène parisienne : *Frédéric Chatillon*, gérant de l'agence de publicité *Riwal* et époux de *Marie D'Herbais* une salariée du FN en charge des médias depuis plus de 20 ans.

Cet ancien dirigeant du **GUD**, ami de *Dieudonné* et des négationnistes, proches de Marine Le Pen, n'a jamais cessé de fréquenter les milieux anti-sionistes et anti-juifs les plus radicaux.



Chatillon en compagnie de Dieudonné et Faurisson en 2009



Chatillon (entre Dieudonné et Ginette Skandrani) dans un rassemblement pour Gaza en Janvier 2009 organisé par le collectif Cheik Yassine

Certains candidats du FN pour les élections Cantonales de 2011 méritent également une attention toute particulière.

A Reims, le militant frontiste **Thierry Maillard** est emblématique de ces antisémites virulents qui soutiennent Marine Le Pen.

**Thierry Maillard** a été membre de plusieurs formations extrémistes : il a milité successivement à l'Oeuvre Française, le Mouvement Nationaliste Révolutionnaire et Unité Radicale. Actuellement, et en parallèle à ses activités de cadre du FN à Reims, il est le fondateur et porte-parole d'un petit groupuscule fanatique : le Réseau France Nationaliste.<sup>1</sup>



Une affiche du Réseau France Nationaliste (RFN) directement inspirée de la propagande des Jeunesses Hitlériennes

affiche antisémite du RFN de Maillard

A Nantes, un autre candidat du FN, **Christian Bouchet**, est également significatif de ces ultras du Front. Ami intime de **Louis Aliot**, cadre du FN depuis 2002, il est une figure centrale de la droite extrême de l'Hexagone. Ancien dirigeant de **Troisième Voie**, **Nouvelle Résistance** et **Unité Radicale**, **Christian Bouchet** est actuellement à la tête du Réseau Radical, laboratoire idéologique où à longueur d'articles diffusés par Internet, il ne cesse de témoigner de son admiration pour le régime iranien et la politique de Hafez El Hassad en Syrie où il s'est rendu en été 2011.<sup>2</sup>



Réunion de travail de Marine Le Pen avec les responsables du FN en Loire Atlantique en 2009

En région parisienne, c'est en Seine-et-Marne qu'un candidat ne passe pas inaperçu : **Eric Delcroix**.

Membre actif du FN depuis 1989, antisémite acharné, avocat de tous les négationnistes français, lui même condamné en 1996 pour contestation de crime contre l'Humanité, il s'est beaucoup investi pendant la campagne interne du FN afin de soutenir Marine Le Pen dans la course à la succession de son père.<sup>3</sup>



*Eric Decroix (en casquette) en compagnie de Faurisson et Paul Eric Blanrue à Meudon en Juillet 2011, lors de la cérémonie commémorant les 50 ans de la mort de l'écrivain antisémite Louis Ferdinand Céline.*

Il serait aisé de multiplier les exemples de ces militants, anciens du **GRECE** ou du **GUD**, catholiques intégristes ou royalistes toujours actifs au sein du **Front National**.

Le piège tendu à la communauté juive par le FN est une grossière opération de propagande surfant sur les peurs et les craintes d'une communauté fragilisée par l'émergence, depuis dix années, d'un antisémitisme des banlieues, beaucoup plus violent et décomplexé que l'anti-judaïsme résiduel perceptible parfois - encore - en France.

<sup>1</sup> [http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/le-fn-se-debarrasse-de-ses-cadres-encombrants-08-06-2011-1340012\\_240.php](http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/le-fn-se-debarrasse-de-ses-cadres-encombrants-08-06-2011-1340012_240.php)

<sup>2</sup> <http://droites-extremes.blog.lemonde.fr/category/christian-bouchet/>

<sup>3</sup> Eric Delcroix a été condamné par la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, en octobre 1996, pour contestation de crimes contre l'humanité, après la parution, en septembre 1994, d'un livre intitulé « La Police de la pensée contre le révisionnisme. »



## Récit d'une agression antisémite en région parisienne

Propos recueillis par Ornella Rinatovstky

Le 8 décembre 2011, monsieur D.E., Juif orthodoxe, vivant à Strasbourg, est de passage en région parisienne, à Saint-Denis pour fêter la Bar Mitsva de son neveu.

Au début de la soirée, vers 21h il s'éclipse quelques minutes de la soirée pour retirer de l'argent au distributeur automatique le plus proche.

*Que s'est-il passé ce fameux 8 décembre 2011 à 21h lorsque vous avez quitté la soirée donnée en l'honneur de votre neveu ?*

« Je suis sorti chercher de l'argent au guichet automatique qui se trouve de l'autre côté du pont, de l'autre côté de la Seine. Sur le chemin du retour, au bout du pont, tout à coup, à ma gauche on me crache au visage et on me crie « sale juif » puis « on va vous montrer ce que vous faites aux Palestiniens » ... je me retourne pour voir ce qui est en train de se passer et là, de l'autre côté, venu de ma gauche, je reçois au visage un coup de poing très très violent qui m'étourdit et me casse mes lunettes. Je tombe au sol, je n'ai alors plus aucun repère car sans mes lunettes ma très forte myopie me handicape... les insultes anti-juives et anti-israéliennes continuent de pleuvoir, très agressives pendant que les coups fusent, coups de pied et coups de poing d'une violence incroyable, ça a duré plusieurs minutes... Puis ils sont partis. »

**ON ME CRACHE AU VISAGE ET ON ME CRIE « SALE JUIF » PUIS « VOUS TUEZ LES PALESTINIENS, ON VA VOUS FAIRE VOIR CE QUE VOUS LEUR FAITES »**

*Vous étiez seul sur ce pont avec vos agresseurs ?*

« Non, à l'aller comme au retour, il y avait des passants, la rue n'était pas déserte, c'est une heure où il y a encore du monde... mais pendant l'attaque personne n'est intervenu, personne ne m'a secouru... »

*Et après leur départ ?*

« Un monsieur d'une soixantaine d'années, en djellaba, s'est approché de moi, il m'a aidé à chercher mes lunettes, ma kippa, mon chapeau... il m'a relevé et m'a soutenu pour me tenir debout car je n'y parvenais pas seul, il m'a alors raccompagné jusqu'à la salle où se déroulait la Bar Mitsva. Sur le chemin, il m'a dit cette phrase très troublante : « Vous savez, je suis courageux de vous aider ».

**J'AI DÉJÀ DU SUBIR DES REGARDS, DES PETITS MOTS - QUI NE SONT EN RÉALITÉ JAMAIS PETITS - CONTRE ISRAËL OU LES JUIFS MAIS JAMAIS UNE TELLE RAGE.**

*Une fois éloigné du danger et de retour à la fête comment avez-vous réagi ?*

« J'étais très choqué, j'avais mal partout mais je n'ai pas voulu gâcher la fête de mon frère qui ne faisait que commencer et inquiéter ma famille présente, ma mère et mes frères notamment. Je me suis retiré dans une chambre à l'étage avec mes enfants. Le lendemain tôt, je suis reparti en train à Strasbourg. Je suis allé directement à l'hôpital, « grâce à D. » j'y ai fait plusieurs analyses et une IRM. Cela n'a rien révélé de grave au cerveau mais j'étais couvert d'hématomes sur tout le corps, plusieurs côtes cassées et une épaule déboîtée. Les médecins m'ont délivré 14 jours d'ITT. Je suis ensuite allé à la police pour déposer plainte. »

*Avez-vous vu vos agresseurs ?*

« À peine, tout s'est enchaîné très vite. Celui qui a craché devait avoir 17 ou 18 ans, de type maghrébin, c'est le seul que j'ai eu le temps de voir. Ils étaient au moins deux... »

*14 jours d'ITT c'est beaucoup, comment s'est déroulée votre convalescence ?*

« Pendant les trois semaines qui ont suivi, je n'ai pas pu aller au travail, j'avais de très fortes douleurs physiques mais aussi morales et psychologiques... j'étais très perturbé, hanté par ce moment d'une extrême violence, cela me rongait l'esprit, je n'arrivais pas à penser à autre chose, j'essayais de comprendre... C'est la première fois de ma vie que j'ai ce genre de problème. J'ai déjà dû subir des regards, des petits mots - qui ne sont en réalité jamais petits - contre Israël ou les Juifs mais jamais une telle rage. Leur volonté était farouchement antisémite... rien d'autre, j'avais une somme d'argent sur moi, un téléphone, un ordinateur portable dans ma sacoche... ce qu'ils voulaient c'était violenter, agresser un Juif ».

**La triste et traumatisante expérience que vient de vivre monsieur D.E. est une nouvelle manifestation navrante, révoltante et inacceptable qui prouve une fois de plus que les actes antisémites et antisionistes sont de plus en plus violents... Jusqu'où iront-ils ?**

# WWW.SPCJ.ORG



**Le SPCJ est joignable toute l'année  
24/24 et 7/7**



**0800 18 26 26**



**www.spcj.org**

*Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)*

